



Rogers Sugar présente des résultats solides pour le quatrième trimestre de 2023 et une forte performance en 2023 grâce à une exécution rigoureuse et à une demande de sucre croissante

Rogers Sugar Inc. (« notre », « nos », « nous » ou « Rogers ») (TSX : RSI) présente aujourd'hui ses résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2023 qui montrent qu'elle a dégagé un BAIIA ajusté consolidé de 28,6 millions de dollars et de 110,9 millions de dollars pour le trimestre à l'étude et l'exercice, respectivement.

« Notre excellente performance financière en 2023 témoigne de l'exécution réussie de notre stratégie axée sur la réponse aux besoins croissants du marché canadien en sucre raffiné de qualité », a déclaré Mike Walton, président et chef de la direction de Rogers et Lantic Inc. « Nous démontrons notre engagement envers nos clients et nous positionnons l'entreprise afin qu'elle demeure prospère et qu'elle connaisse du succès à long terme en investissant dans de nouveaux actifs de production et en optimisant notre capacité de raffinage de sucre partout au pays », a ajouté M. Walton. « Dans le secteur des produits de l'érable, les activités ont montré des signes d'amélioration au cours du trimestre grâce aux efforts continus que nous déployons pour accroître l'efficacité de la production et réduire les coûts. »

« Pour 2024, nous prévoyons que notre excellente performance financière se poursuivra dans l'ensemble de nos activités. Toutefois, depuis la fin de septembre, nos activités sont perturbées par un arrêt de travail à notre usine de raffinage de sucre de Vancouver. Nous restons disposés à mener des discussions afin de trouver une entente qui répondra aux attentes des deux parties dans le but d'aligner nos activités afin de répondre aux besoins actuels et futurs de nos clients. »

Principaux résultats consolidés du quatrième trimestre de l'exercice 2023 (non audité)	T4 2023	T4 2022	CUM 2023	CUM 2022
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	308 036	267 406	1 104 713	1 006 134
Marge brute	41 192	28 472	165 726	130 805
Marge brute ajustée ¹⁾	40 193	39 141	155 331	143 482
Résultat des activités d'exploitation	22 815	(38 345)	94 963	13 313
BAIIA ¹⁾	29 568	18 283	121 249	89 461
BAIIA ajusté ^{1) 2)}	28 569	28 952	110 854	102 138
Bénéfice net	11 876	(45 502)	51 789	(16 568)
de base par action	0,12	(0,44)	0,50	(0,16)
dilué par action	0,09	(0,44)	0,44	(0,16)
Bénéfice net ajusté ^{1) 2)}	11 283	12 161	44 494	40 659
Bénéfice net ajusté de base par action ¹⁾	0,11	0,12	0,42	0,39
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois	45 765	46 751	45 765	46 751
Dividendes par action	0,09	0,09	0,36	0,36
Volumes				
Sucre (en tonnes métriques)	215 500	214 672	795 307	794 600
Sirop d'érable (en milliers de livres)	10 363	9 838	43 871	47 063

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action ne tiennent pas compte de la charge de dépréciation du goodwill de 50,0 millions de dollars comptabilisée au quatrième trimestre de 2022.

- Le BAIIA ajusté consolidé de l'exercice 2023 s'est établi à 110,9 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 8,5 % par rapport à la période correspondante de 2022, attribuable surtout à l'excellente performance du secteur du sucre.
- Le bénéfice net ajusté consolidé de l'exercice 2023 s'est établi à 44,5 millions de dollars, ou 0,42 \$ par action, comparativement à 40,7 millions de dollars, ou 0,39 \$ par action, pour la période correspondante de 2022, ce qui s'explique surtout par l'excellente performance de notre secteur du sucre.
- Les produits consolidés pour l'exercice 2023 se sont chiffrés à 1,1 milliard de dollars, en hausse de 10 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des prix moyens du sucre brut plus élevés au cours de l'exercice, de l'accroissement de la marge pour les activités liées au raffinage du sucre et d'une hausse des volumes de ventes de sucre, qui ont totalisé 795 307 tonnes métriques.
- Le BAIIA ajusté consolidé du quatrième trimestre s'est fixé à 28,6 millions de dollars, contre 29,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le recul du BAIIA ajusté consolidé du quatrième trimestre découle surtout de la diminution du BAIIA ajusté du secteur du sucre, partiellement contrebalancée par l'augmentation du BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable.



- Le BAIIA ajusté du secteur du sucre s'est établi à 23,7 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2023, ce qui représente une baisse de 2,5 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, laquelle s'explique essentiellement par la hausse des charges d'exploitation et des frais de distribution, atténuée par l'augmentation des prix.
- Le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable pour le quatrième trimestre a progressé de 2,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'amélioration des prix de vente moyens et de la baisse des charges d'exploitation.
- Les flux de trésorerie disponibles de la période de douze mois close le 30 septembre 2023 se sont élevés à 45,8 millions de dollars, en baisse de 1,0 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, par suite de l'augmentation des dépenses en immobilisations.
- Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 9,5 millions de dollars.
- Le 14 août 2023, RSI a déposé un prospectus préalable de base simplifié en lien avec les initiatives financières prévues au cours des deux prochains exercices.
- Le 11 août 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé l'accroissement de la capacité de production et de logistique de ses activités de raffinage de sucre de l'Est du Canada à Montréal et à Toronto. Cet investissement devrait faire augmenter d'environ 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien en croissance, pour un coût de construction estimé à environ 200 millions de dollars. Le plan de financement du projet prévoit le recours à des titres de créance et de capitaux propres ainsi qu'à des instruments s'apparentant à des capitaux propres, de même que l'utilisation des facilités de crédit existantes de Lantic et de prêts approuvés d'Investissement Québec pouvant aller jusqu'à 65 millions de dollars. Cette capacité additionnelle de production et de logistique devrait être mise en service au cours du premier semestre de l'exercice 2026.
- Le 28 septembre 2023, les membres du personnel syndiqués de la raffinerie de sucre de Vancouver, représentés par Public and Private Workers of Canada Local 8, ont déclenché une grève. À la date du présent communiqué, la grève est toujours en cours. La direction demeure déterminée à conclure une entente qui soit acceptable pour les deux parties. Depuis le début de la grève, la raffinerie de sucre de Vancouver, qui représente environ 17% de notre production de sucre raffiné, fonctionne à environ un tiers de sa capacité, et nous utilisons une partie de la production de notre usine de Taber pour soutenir nos clients de l'Ouest canadien.
- Le 1^{er} novembre 2023, nous avons modifié notre facilité de crédit renouvelable, la prorogeant jusqu'au 31 octobre 2027 et faisant passer à 340 millions de dollars le montant disponible pour les emprunts au titre du fonds de roulement et du projet d'expansion, ce qui représente une augmentation de 75 millions de dollars.
- Le 29 novembre 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 1^{er} février 2024.

Secteur du sucre

Principaux résultats du secteur du sucre pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023 (non audité)	T4 2023	T4 2022	CUM 2023	CUM 2022
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	256 229	220 142	893 482	792 200
Marge brute	35 512	26 758	144 397	115 872
Marge brute ajustée ¹⁾	33 722	35 324	136 022	126 168
par tonne métrique (\$/TM) ¹⁾	156,48	164,55	171,03	158,78
Charges administratives et de vente	7 703	9 138	33 250	35 733
Frais de distribution	7 414	4 958	24 637	19 681
Résultat des activités d'exploitation	20 395	12 662	86 510	60 458
BAIIA ¹⁾	25 453	17 609	106 021	79 838
BAIIA ajusté ¹⁾	23 663	26 175	97 646	90 134
Volumes (en tonnes métriques)				
Volume total	215 500	214 672	795 307	794 600

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Au cours du quatrième trimestre de 2023, les produits ont augmenté de 36,1 millions de dollars en comparaison de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La variation découle essentiellement de la hausse du cours moyen du sucre brut n°11 et de l'amélioration du prix moyen pour les activités liées au raffinage.

Globalement, les volumes de ventes du secteur du sucre ont augmenté légèrement au quatrième trimestre de 2023 par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, les exportations et les volumes de ventes de produits liquides plus élevés ayant été contrebalancés en partie par la baisse des volumes de ventes dans les catégories des produits industriels et des produits de consommation.



La marge brute s'est chiffrée à 35,5 millions de dollars pour le trimestre considéré, et elle comprend un profit de 1,8 million de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 26,8 millions de dollars, et elle comprenait une perte de 8,6 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du trimestre considéré a diminué de 1,6 million de dollars en regard de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement en raison des charges d'exploitation plus élevées liées à des travaux électriques imprévus à l'usine de Montréal et des coûts supplémentaires liés à l'importation de sucre blanc raffiné pour répondre à la demande des clients. Ces variations défavorables ont été atténuées par la hausse de la marge sur les ventes de sucre attribuable à l'amélioration du prix moyen pour les activités liées au raffinage de sucre. La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 156 \$ pour le quatrième trimestre, par rapport à 165 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre de l'exercice 2023 s'est établi à 20,4 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 7,7 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA du quatrième trimestre s'est établi à 25,5 millions de dollars, en hausse de 7,8 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du quatrième trimestre a reculé de 2,5 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à la contraction de la marge brute ajustée et à la hausse des frais de distribution, facteurs atténués par la diminution des charges administratives et de vente.

Secteur des produits de l'érable

Principaux résultats du secteur des produits de l'érable pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023 (non audité)	T4 2023	T4 2022	CUM 2023	CUM 2022
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	51 807	47 264	211 231	213 934
Marge brute	5 680	1 714	21 329	14 933
Marge brute ajustée ¹⁾	6 471	3 817	19 309	17 314
en pourcentage des produits ¹⁾	12,5 %	8,1 %	9,1 %	8,1 %
Charges administratives et de vente	2 777	2 411	10 979	10 050
Frais de distribution	483	310	1 898	2 028
Résultat des activités d'exploitation	2 420	(51 007)	8 453	(47 145)
BAIIA ¹⁾	4 115	674	15 228	9 623
BAIIA ajusté ¹⁾	4 906	2 777	13 208	12 004
Volumes (en milliers de livres)				
Volume total	10 363	9 838	43 871	47 063

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Les produits du quatrième trimestre ont progressé de 4,5 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de l'amélioration des prix de vente moyens et de l'augmentation des volumes de ventes.

La marge brute du trimestre de l'exercice considéré s'est chiffrée à 5,7 millions de dollars, et elle comprend une perte de 0,8 million de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 1,7 million de dollars, et elle comprenait une perte de 2,1 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du quatrième trimestre de l'exercice 2023 a augmenté de 2,7 millions de dollars en raison de la hausse des prix de vente moyens, des volumes de ventes plus élevés et de la diminution des coûts de production attribuable aux récentes initiatives d'automatisation.

Le pourcentage de la marge brute ajustée s'est établi à 12,5 % pour le quatrième trimestre de 2023, par rapport à 8,1 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation favorable s'explique essentiellement par la hausse des prix moyens et la baisse des charges d'exploitation attribuable aux initiatives d'automatisation.



Le résultat des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est établi à 2,4 millions de dollars, comparativement à une perte de 51,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et la dépréciation du goodwill comptabilisée au quatrième trimestre de 2022.

Le BAIIA du quatrième trimestre de l'exercice 2023 s'est chiffré à 4,1 millions de dollars, comparativement à 0,7 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du trimestre considéré de l'exercice 2023 a augmenté de 2,1 millions de dollars en raison de la hausse du prix de vente moyen, des volumes de ventes plus élevés et de la diminution des coûts de production attribuable aux récentes initiatives d'automatisation.

PERSPECTIVES

Suivant une solide performance en 2023, nous prévoyons continuer à offrir une performance financière solide et stable en 2024. La vigueur soutenue de la demande et des prix devrait soutenir une croissance interne stable pour notre secteur du sucre à l'avenir. Nous nous attendons à ce que notre secteur des produits de l'érable connaisse une reprise modeste en 2024 à mesure que les pressions inflationnistes défavorables des deux derniers exercices commenceront à s'atténuer.

Secteur du sucre

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2024. La demande sous-jacente en Amérique du Nord reste forte dans toutes nos catégories de clients, soutenue par la conjoncture favorable du marché. Les améliorations de prix mises en œuvre au cours des deux derniers exercices continueront de soutenir nos résultats financiers, nous permettant d'atténuer l'incidence actuelle des pressions inflationnistes sur les coûts. Toutefois, l'arrêt de travail actuel à la raffinerie de Vancouver devrait avoir une incidence négative sur nos résultats financiers pour 2024, dont la portée n'est pas encore connue. L'ampleur de l'incidence dépendra principalement de la durée de la grève et des éventuels coûts supplémentaires internes requis pour servir nos clients de l'Ouest touchés par l'arrêt de travail.

Depuis le début de la grève, le 28 septembre 2023, la raffinerie de sucre de Vancouver, qui représente environ 17% de notre production de sucre raffiné, fonctionne à environ le tiers de sa capacité, et nous utilisons une partie de la production de notre usine de Taber pour soutenir nos clients de l'Ouest canadien. À la date des présentes, nous sommes toujours déterminés à conclure une entente qui soit acceptable pour les deux parties.

Le volume initial prévu pour l'exercice 2024 était de 800 000 tonnes métriques, ce qui représente une augmentation de 4 700 tonnes métriques par rapport à l'exercice 2023. Compte tenu de l'arrêt de travail actuel à notre raffinerie de Vancouver, nous nous attendons à une baisse de nos volumes en 2024 par rapport à 2023. La réduction du volume des ventes aux clients dépendra de la durée de l'arrêt de travail. Nous continuerons de donner la priorité aux ventes intérieures et de miser sur le respect de nos engagements envers nos clients. Nous ferons le point sur l'incidence prévue de l'arrêt de travail sur les volumes de ventes à mesure que la situation évoluera.

La période des récoltes de notre usine de sucre de betterave de Taber a pris fin au début du mois de novembre et nous avons reçu la quantité prévue de betteraves des cultivateurs. Nous sommes actuellement à l'étape de transformation de la campagne 2023 de transformation de la betterave à sucre, et celle-ci devrait être achevée d'ici la fin du mois de février. Selon notre évaluation préliminaire, nous prévoyons que la récolte 2023 permettra une production de 105 000 à 110 000 tonnes métriques de sucre de betteraves, ce qui est conforme à nos attentes. Les volumes attendus sont conformes à la superficie visée par des contrats conclus avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta et le volume de betteraves à sucre reçu.

Les coûts de production et les programmes de maintenance de nos trois usines de production devraient continuer à subir un effet modéré des pressions inflationnistes actuelles liées au marché. Nous continuons de mettre l'accent sur nos initiatives de contrôle des coûts à l'échelle de nos activités.

Les frais de distribution devraient être stables en 2024. Ils rendent compte du transfert du sucre produit entre nos installations pour servir nos clients, y compris certains coûts engagés pour combler la demande croissante sur le marché avec du sucre blanc raffiné importé depuis l'Amérique centrale.

Les charges administratives et de vente devraient augmenter en 2024 par rapport à 2023, ce qui s'explique surtout par les hausses des coûts liés au marché au titre de la charge de rémunération et des services de soutien externes.

Nous nous attendons à une hausse de nos coûts de financement au cours de l'exercice 2024 en raison des besoins en fonds de roulement plus élevés principalement liés aux achats de sucre brut. Nous avons été en mesure d'atténuer l'incidence des récentes hausses des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle. Nous prévoyons que notre stratégie de couverture continuera d'atténuer notre exposition à ces risques au cours de l'exercice 2024.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient aussi demeurer stables pour l'exercice 2024. Nous prévoyons consacrer environ 25 millions de dollars à différentes initiatives. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des dépenses engagées pour notre projet récemment annoncé d'accroissement de la capacité de production et de logistique dans l'Est du Canada, lesquelles sont actuellement estimées à 70 millions de dollars pour l'exercice 2024.



Secteur des produits de l'érable

Les résultats financiers du secteur des produits de l'érable ont été moins élevés que prévu pour l'exercice 2023, en raison principalement de la baisse des volumes et des pressions inflationnistes persistantes sur les coûts. Bien que nous prévoyions que ces pressions financières et opérationnelles persisteront pendant la première partie de l'exercice 2024, nous nous attendons à ce que le secteur des produits de l'érable continue de tirer avantage des initiatives d'automatisation mises en place à ses usines de Granby et de Dégelis. Ces initiatives, jumelées aux augmentations de prix négociées dernièrement, appuient la modeste reprise de notre secteur des produits de l'érable prévue pour 2024. Le volume des ventes attendu pour 2024 est stable par rapport au volume des ventes en 2023, soit environ 43,5 millions de livres. Ces attentes au titre des volumes de ventes reflètent la difficile conjoncture du marché pour l'ensemble du secteur, qui se répercute sur la demande mondiale de sirop d'érable.

Les dépenses en immobilisations ont beaucoup diminué au cours des dernières années. On s'attend à ce que le secteur des produits de l'érable consacre des dépenses de l'ordre de 1 million de dollars à 1,5 million de dollars par année à des projets d'immobilisations. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

Le rapport de gestion et les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023 peuvent être consultés sur www.LanticRogers.com.

Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux PCGR. Par mesure financière non conforme aux PCGR, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux PCGR présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux PCGR à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant à nos activités. Pour obtenir plus d'informations, il faut se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » qui figure à la fin du rapport de gestion qui se rapporte au trimestre considéré.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux PCGR utilisées dans le présent communiqué de presse :

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts, l'impôt, l'amortissement et la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes, de la dépréciation du goodwill et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers et de la dépréciation du goodwill. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent communiqué de presse, nous traitons des mesures financières non conformes aux PCGR, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et



nos flux de trésorerie, le cas échéant, et dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des PCGR. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux PCGR et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T4 2023			T4 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	35 512	5 680	41 192	26 758	1 714	28 472
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(1 790)	791	(999)	8 566	2 103	10 669
Marge brute ajustée	33 722	6 471	40 193	35 324	3 817	39 141
Résultat des activités d'exploitation	20 395	2 420	22 815	12 662	(51 007)	(38 345)
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(1 790)	791	(999)	8 566	2 103	10 669
Dépréciation du goodwill	–	–	–	–	50 000	50 000
Résultat ajusté des activités d'exploitation	18 605	3 211	21 816	21 228	1 096	22 324
Résultat des activités d'exploitation	20 395	2 420	22 815	12 662	(1 007)	(38 345)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	5 058	1 695	6 753	4 947	1 681	6 628
Dépréciation du goodwill	–	–	–	–	50 000	50 000
BAIIA ¹⁾	25 453	4 115	29 568	17 609	674	18 283
BAIIA ¹⁾	25 453	4 115	29 568	17 609	674	18 283
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(1 790)	791	(999)	8 566	2 103	10 669
BAIIA ajusté	23 663	4 906	28 569	26 175	2 777	28 952
(Perte nette) bénéfice net			11 876			(45 502)
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			(999)			10 669
Dépréciation du goodwill			–			50 000
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			201			(328)
Impôt sur les ajustements ci-dessus			205			(2 678)
Bénéfice net ajusté			11 283			12 161
Bénéfice net de base par action			0,12			(0,44)
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			(0,01)			0,56
Bénéfice net ajusté de base par action			0,11			0,12

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».



RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	Exercice 2023			Exercice 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	144 397	21 329	165 726	115 872	14 933	130 805
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(8 375)	(2 020)	(10 395)	10 296	2 381	12 677
Marge brute ajustée	136 022	19 309	155 331	126 168	17 314	143 482
Résultat des activités d'exploitation	86 510	8 453	94 963	60 458	(47 145)	13 313
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(8 375)	(2 020)	(10 395)	10 296	2 381	12 677
Dépréciation du goodwill	–	–	–	–	50 000	50 000
Résultat ajusté des activités d'exploitation	78 135	6 433	84 568	70 754	5 236	75 990
Résultat des activités d'exploitation	86 510	8 453	94 963	60 458	(47 145)	13 313
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	19 511	6 775	26 286	19 380	6 768	26 148
Dépréciation du goodwill	–	–	–	–	50 000	50 000
BAIIA ¹⁾	106 021	15 228	121 249	79 838	9 623	89 461
BAIIA ¹⁾	106 021	15 228	121 249	79 838	9 623	89 461
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(8 375)	(2 020)	(10 395)	10 296	2 381	12 677
BAIIA ajusté ¹⁾	97 646	13 208	110 854	90 134	12 004	102 138
(Perte nette) bénéfice net			51 789			(16 568)
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			(10 395)			12 677
Dépréciation du goodwill			–			50 000
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			523			(2 800)
Impôt sur les ajustements ci-dessus			2 577			(2 650)
Bénéfice net ajusté			44 494			40 659
Bénéfice net de base par action			0,50			(0,16)
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			(0,08)			0,55
Bénéfice net ajusté de base par action			0,42			0,39

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».



Audioconférence et webémission

Nous tiendrons une audioconférence pour discuter de nos résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2023 le 30 novembre 2023 à 8 h (heure de l'Est). Si vous souhaitez y participer, veuillez composer le 1-888-886-7786. Pour écouter l'enregistrement de l'audioconférence qui sera disponible peu après sa conclusion, composez le 1-877-674-7070 suivi du code d'accès 805894#. L'enregistrement sera disponible jusqu'au 30 décembre 2023. Il sera également possible d'écouter une émission audio webdiffusée en direct de l'audioconférence sur notre site à l'adresse www.LanticRogers.com.

À propos de Rogers Sugar

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. La Société détient la totalité des actions ordinaires de Lantic et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de TMTC et son siège social est situé à Montréal, au Québec. TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans plus de 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.LanticRogers.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- la demande de sucre raffiné et de sirop d'érable,
- notre projet récemment annoncé d'accroissement de la capacité de raffinage de sucre dans l'Est du Canada,
- les prix futurs du sucre brut,
- les pressions inflationnistes attendues sur les coûts,
- le prix du gaz naturel,
- les prévisions sur la production de betteraves,
- la croissance de l'industrie acéricole et de l'industrie du sucre raffiné,
- la situation à l'égard des contrats de travail et des négociations collectives, y compris l'incidence de l'arrêt de travail actuel à Vancouver,
- le niveau des dividendes futurs,
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avèreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.



Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

M. Jean-Sébastien Couillard

Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif

Téléphone : 514-940-4350

Courriel : jscouillard@lantic.ca



ROGERS SUGAR INC.

Rapport financier T4 2023



Le présent rapport de gestion de Rogers Sugar Inc. (la « Société », « Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » et « notre ») daté du 29 novembre 2023 doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes y afférentes pour les exercices clos les 30 septembre 2023 et 1^{er} octobre 2022. Le rapport de gestion et les états financiers consolidés de la Société sont préparés en fonction d'exercices comptant d'ordinaire 52 semaines. Cependant, tous les cinq à six ans, l'exercice compte 53 semaines. Les exercices clos les 30 septembre 2023 et 1^{er} octobre 2022 comptent 52 semaines.

Toute l'information financière contenue dans le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés audités est préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et le terme « dollar » ainsi que le symbole « \$ » désignent des dollars canadiens.

La direction est responsable de la préparation du présent rapport de gestion. Avant d'être publiés, les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion de Rogers ont été approuvés par son conseil d'administration selon la recommandation de son comité d'audit.

Des renseignements supplémentaires sur Rogers, Lantic Inc. (« Lantic ») (Rogers et Lantic ci-après collectivement désignées par le « secteur du sucre »), The Maple Treat Corporation (« TMTC ») et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTC » ou le « secteur des produits de l'érable »), y compris la notice annuelle, les rapports annuels et trimestriels, le rapport annuel sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, la circulaire de sollicitation de procurations, le prospectus simplifié et les divers communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de Rogers au www.LanticRogers.com ou sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche+ (« SEDAR+ ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.sedarplus.ca. L'information que contient ou rend accessible notre site Web ne fait pas partie du présent rapport de gestion et n'est pas intégrée par renvoi au présent document.

TABLE DES MATIÈRES

NOS ACTIVITÉS.....	2
Secteur du sucre.....	2
Secteur des produits de l'érable.....	4
UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À TITRE DE COUVERTURES.....	5
Sucre.....	5
Gaz naturel.....	5
Taux de change.....	5
FAITS SAILLANTS.....	6
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS.....	7
Résultats ajustés.....	8
INFORMATION SECTORIELLE.....	9
Secteur du sucre.....	10
Secteur des produits de l'érable.....	14
PERSPECTIVES.....	16
Secteur du sucre.....	16
Secteur des produits de l'érable.....	17
RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES.....	17
Produits totaux.....	17
Marge brute.....	17
Résultat des activités d'exploitation.....	18
Charges financières nettes.....	18
Imposition.....	18
Bénéfice net.....	19
Résumé des résultats trimestriels.....	19
Situation financière.....	20
Liquidités.....	20

Obligations contractuelles	22
Ressources en capital	24
MESURES NON CONFORMES AUX PCGR	34
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES	38
CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS	38
CONTRÔLES ET PROCÉDURES	39
CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION.....	39
CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	39
MODIFICATIONS DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	39
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	39

NOS ACTIVITÉS

Tout au long de son histoire qui a commencé en 1888, Rogers a toujours su offrir au marché canadien des produits du sucre de haute qualité.

Lantic, la filiale entièrement détenue par Rogers, exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation de betteraves à sucre à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada.

Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve (collectivement, « l'Est du Canada ») et sous la marque de commerce « Rogers » en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba (collectivement, « l'Ouest canadien »). Ces produits comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario.

TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans environ 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques.

Nos activités sont regroupées en deux secteurs distincts, soit le secteur du sucre qui englobe notamment le sucre raffiné et ses sous-produits, et le secteur des produits de l'érable, qui englobe notamment le sirop d'érable et les produits à base de sirop d'érable.

Secteur du sucre

INSTALLATIONS

Lantic est le seul producteur de sucre qui possède des installations partout au Canada, y compris des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de sucre de betterave à Taber, en Alberta. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. L'emplacement stratégique de ces installations procure de la flexibilité en matière d'exploitation et la capacité de desservir efficacement et en temps opportun l'ensemble des clients, partout au Canada.

Au quatrième trimestre 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé l'accroissement de la capacité de production et de logistique de ses activités de raffinage de sucre de l'Est du Canada à Montréal et à Toronto (le « projet d'expansion »). Cet investissement devrait faire augmenter de 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien en croissance, pour un coût de construction estimé à environ 200 millions de dollars. Le projet d'expansion comporte trois principales composantes : i) l'accroissement de la capacité de raffinage grâce à l'ajout de nouveau matériel de raffinage de sucre à l'usine de Montréal; ii) la construction d'une nouvelle section de chargement ferroviaire en vrac à Montréal pour faire face à l'augmentation des expéditions vers le marché ontarien; et iii) l'accroissement de la capacité de logistique et d'entreposage dans la région du Grand Toronto. Cette capacité additionnelle de production et de logistique devrait être mise en service au premier semestre de l'exercice 2026.

NOS PRODUITS

Toutes les installations de Lantic produisent du sucre blanc de grande qualité, de même qu'une vaste gamme de produits spécialisés classés en fonction de la couleur, de la granulation, du format des emballages et de la source de matière première.

Nos ventes se concentrent dans quatre secteurs de marché précis : le secteur des produits industriels, le secteur des produits de consommation, le secteur des produits liquides et le secteur des produits d'exportation. Le marché intérieur représente plus de 90 % du volume total de notre société.

Au cours de l'exercice 2023, les volumes de vente de sucre raffiné de Lantic au Canada ont crû de 2 %, ce qui est supérieur aux exercices précédents et conforme à la croissance d'ensemble du marché canadien.

Le secteur du sucre granulé destiné à des clients industriels est le plus important, puisqu'il représente 57 % de toutes les expéditions. Il vise de nombreuses différentes entreprises spécialisées dans la transformation des aliments qui desservent le marché canadien aussi bien que le marché américain. Au cours de l'exercice 2023, le volume de ventes de ce secteur a augmenté de 2 % comparativement à l'exercice précédent.

Dans le secteur des produits de consommation, une vaste gamme de produits est offerte sous les marques Lantic et Rogers. Ce secteur est demeuré stable au cours de l'exercice 2023 et représente environ 12 % de toutes les expéditions.

Le secteur des produits liquides se compose des utilisateurs de base dont les procédés ou produits nécessitent du saccharose liquide. Certains clients de ce secteur peuvent remplacer le saccharose liquide par du sirop de maïs à haute teneur en fructose (« SMHTF »). L'écart de prix absolu entre le SMHTF et le sucre liquide influe grandement sur les habitudes d'achat des consommateurs pouvant effectuer le remplacement. De plus en plus, d'autres facteurs, comme l'étiquetage des ingrédients, pourraient jouer un rôle dans la décision d'achat. Les ventes du secteur des produits liquides ont enregistré une croissance de 1,5 % pour l'exercice considéré et représentent environ 24 % de toutes les expéditions de l'exercice 2023.

Comme l'usine de Lantic située à Taber est la seule usine de sucre de betterave au Canada, elle est l'unique productrice de sucre d'origine canadienne. Nous desservons, à partir de cette usine, divers clients dans l'Ouest canadien. Nous vendons également sur d'autres marchés nord-américains grâce à divers contingents attribués au moyen d'accords commerciaux. Cette usine est donc la seule à pouvoir vendre aux États-Unis selon le contingent canadien annuel de sucre raffiné de 19 900 tonnes métriques de sucre d'origine canadienne.

Des sous-produits liés aux activités de transformation de la betterave et de raffinage de la canne à sucre sont vendus sous forme de pulpe de betterave, de granulés de pulpe de betterave et de mélasse. Les granulés de pulpe de betterave sont destinés aux produits alimentaires pour le bétail et vendus à des clients locaux et d'exportation. La production de mélasse est tributaire du volume de sucre transformé dans les usines de Taber, de Montréal et de Vancouver.

NOTRE APPROVISIONNEMENT

L'offre mondiale de sucre de canne brut est grande. Au cours des dernières années, Lantic a acheté du sucre de canne brut principalement en provenance d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud pour ses raffineries de sucre de canne de Montréal et de Vancouver.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons conclu une nouvelle entente de deux ans avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta (les « Producteurs ») pour l'approvisionnement de l'usine de sucre de betterave de Taber. La première année de ce contrat vise la récolte de l'automne 2023.

ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Le prix des livraisons de sucre raffiné provenant des raffineries de canne brute de Montréal et de Vancouver est directement lié au cours mondial du sucre brut n° 11 (le « sucre brut n° 11 »), négocié sur l'Intercontinental Exchange (« ICE »). Toutes les transactions sur le sucre font l'objet d'opérations de couverture économique, ce qui a pour conséquence d'éliminer l'effet de la volatilité des prix du sucre brut à l'échelle mondiale. Cela s'applique à toutes les ventes de sucre raffiné de ces usines.

Au cours de l'exercice 2023, le cours du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE a fluctué entre 17,36 cents US et 27,62 cents US la livre, pour s'établir à 26,48 cents US la livre à la clôture de l'exercice, soit un prix supérieur de 8,06 cents US la livre à la valeur de clôture au 1^{er} octobre 2022. La variation du prix au cours de l'exercice considéré a été plus volatile que celle observée au cours de l'exercice 2022, alors que le cours du sucre brut n° 11 avait oscillé entre 17,20 cents US la livre et 20,51 cents US la livre. Le cours moyen du sucre brut n° 11 pour l'exercice 2023, qui s'est chiffré à 22,48 cents US, a été plus élevé que celui de l'exercice 2022, qui s'est chiffré à 18,89 cents US. La hausse du cours moyen du sucre brut n° 11 est principalement attribuable à la persistance de la forte demande mondiale de sucre et à l'incidence de la pénurie de sucre mondiale sur le marché.

Secteur des produits de l'érable

INSTALLATIONS

TMTC exploite trois usines au Québec, soit à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, ainsi qu'une usine au Vermont, à Websterville.

NOS PRODUITS

TMTC produit principalement du sirop d'érable embouteillé, du sirop d'érable en vrac, du sucre et des flocons d'érable.

Le sirop d'érable embouteillé est offert dans divers contenants et formats, y compris dans des bouteilles en verre, dans des cruches en plastique et dans le format classique de la boîte de conserve. Le sirop d'érable embouteillé inclut toutes les catégories commerciales, ainsi que le sirop biologique et traditionnel. Le sirop d'érable embouteillé de TMTC est vendu au détail principalement sous des marques maison et sous diverses marques de distributeur.

Le sirop d'érable en vrac est vendu principalement en grands contenants, en barils ou en bacs-citernes, à des détaillants du secteur des services d'alimentation, à des entreprises de transformation des aliments et à d'autres grossistes.

NOTRE APPROVISIONNEMENT

La production du sirop d'érable s'étend sur une période de six à huit semaines au cours des mois de mars et d'avril.

On trouve les plus grandes concentrations d'érables dans les provinces du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, et dans les États américains du Vermont, du Maine et du New Hampshire. Le Canada demeure le premier producteur acéricole, avec plus de 80 % de la production mondiale. La province de Québec représente à elle seule 70 % de la production mondiale. Les États-Unis sont le seul autre grand pays producteur, représentant environ 20 % de la production mondiale.

Les producteurs acéricoles du Québec sont représentés par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ ») qui, de manière générale, réglementent l'achat et la vente de sirop d'érable en vrac. Les PPAQ représentent environ 13 300 producteurs et 8 000 entreprises.

Au Québec, presque 90 % de la production totale de sirop d'érable est vendue aux acheteurs autorisés par l'entremise des PPAQ, de sorte que seulement 10 % de la production totale est vendue directement aux consommateurs ou aux épiceries par les producteurs.

Les PPAQ gèrent une réserve stratégique de sirop d'érable afin d'atténuer les fluctuations de production imputables aux conditions climatiques et d'empêcher ces fluctuations d'entraîner des montées et des chutes importantes du prix du sirop d'érable. Chaque année, les PPAQ peuvent organiser la vente d'une partie de la réserve cumulée. Les sociétés d'embouteillage sont ainsi en mesure de composer avec les pénuries d'approvisionnement en cas de mauvaise récolte ou de croissance et de demande imprévues.

Les PPAQ sont responsables de gérer une politique de contingentement de la production et de la mise en marché pour le volume de production annuel attribué à chaque entreprise acéricole de la province de Québec. La politique vise principalement à ajuster l'offre de sirop d'érable en fonction de la demande et, plus particulièrement, à stabiliser tant le prix de vente pour les producteurs que le prix d'achat pour les consommateurs, ainsi qu'à favoriser les investissements dans le secteur acéricole et à maintenir un nombre stable d'entreprises acéricoles en exploitation, peu importe leur taille.

À l'extérieur du Québec, le secteur acéricole est généralement structuré en organisations ou en associations de producteurs, qui font la promotion du sirop d'érable et du secteur acéricole et servent de canal de communication officiel entre les producteurs acéricoles et le public.

TMTC entretient des relations avec plus de 1 400 producteurs acéricoles, principalement au Québec et au Vermont. La plupart de ces producteurs vendent la totalité de leur production à TMTC. Grâce à nos étroites relations avec ces producteurs, nous avons pu devenir un chef de file pour ce qui est du sirop d'érable certifié biologique.

ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Aux termes de la convention de mise en marché conclue chaque année entre les PPAQ et le Conseil de l'industrie de l'érable (la « **convention de mise en marché** »), les acheteurs autorisés doivent payer un prix minimum aux PPAQ pour le sirop d'érable acheté des producteurs. Le prix est fixé annuellement et varie en fonction de la catégorie de sirop d'érable. En outre, dans le cas du sirop d'érable biologique, une prime est ajoutée au prix minimum. Aux termes de la convention de mise en marché, les acheteurs autorisés doivent acheter le sirop d'érable des PPAQ.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À TITRE DE COUVERTURES

Sucre

Afin de nous protéger contre les fluctuations du prix du sucre brut sur le marché mondial, nous suivons un programme de couverture rigoureux pour tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné.

Le sucre brut n° 11 se négocie seulement sur l'ICE, dont les opérations sont en dollars américains. Des contrats à terme normalisés sur le sucre peuvent être négociés à l'avance sur une période de trois ans pour quatre terminaux particuliers par année (mars, mai, juillet et octobre). Les valeurs de ces terminaux sont utilisées aux fins de la fixation des prix de règlement au moment de la réception d'une cargaison de sucre brut ou de la livraison de sucre à nos clients. Les règles de l'ICE sont strictes et sont régies par le *New York Board of Trade*. Toute somme due en raison de la fluctuation des matières premières négociées doit être réglée en trésorerie le jour suivant.

Pour ce qui est de l'achat de sucre brut, nous concluons des contrats d'approvisionnement à long terme avec des fournisseurs de sucre brut reconnus (le « Vendeur »). Ces contrats à long terme prévoient, entre autres choses, le volume annuel devant être acheté, le délai de livraison de chaque cargaison, le terminal par rapport auquel le prix du sucre sera fixé, de même que le taux de fret qui sera facturé pour chacune des livraisons. Le prix du sucre brut sera établi ultérieurement par le Vendeur, selon le délai de livraison, lequel sera fonction du terminal par rapport auquel le prix du sucre sera fixé.

La vente de sucre raffiné se négocie également sur le marché du sucre brut n° 11. Lorsque la Société et un client négocient un contrat de vente, ils y établissent la durée du contrat, le délai de livraison prévu par rapport à des terminaux particuliers, la marge de raffinage et le taux de fret devant être facturés en sus de la valeur du sucre. Le prix du sucre n'est pas établi au moment de la conclusion du contrat, mais doit être fixé par le client avant la livraison. Le client décide de fixer le prix du sucre par rapport au terminal, en fonction du délai de livraison prévu.

Nous achetons des betteraves à sucre des Producteurs pour notre installation de raffinage de sucre de Taber selon une formule de prix fixe négociée à l'occasion.

Gaz naturel

Le conseil d'administration de Lantic a approuvé une politique de couverture visant ses besoins énergétiques afin d'atténuer le risque de prix global auquel l'exposent ses achats de gaz naturel.

Nous achetons entre 3,5 millions et 4,0 millions de gigajoules de gaz naturel par année pour les besoins de nos activités de raffinage. Afin de nous protéger contre les fluctuations importantes et imprévues, nous couvrons d'avance la quantité que nous prévoyons utiliser à plus long terme selon les conditions en vigueur sur le marché.

Nos couvertures du gaz sont dénouées au cours des mois où le produit de base est utilisé dans le cadre des activités, et les éventuels profits ou pertes sont alors comptabilisés en vue d'établir la marge brute et le résultat.

Taux de change

Le coût du sucre brut dans tous les contrats de vente est fixé en dollars américains. La Société achète également du gaz naturel dont le prix est fixé en dollars américains. De plus, les ventes de sucre qu'elle effectue sur les marchés d'exportation, de même que certaines ventes de sucre réalisées au Canada, sont libellées en dollars américains. Afin de nous protéger contre les fluctuations du dollar canadien par rapport à la devise américaine, nous rapprochons quotidiennement toutes nos expositions au dollar américain et couvrons la position nette pour les quelques mois à venir selon les estimations effectuées à la date des diverses opérations.

Certaines ventes à l'exportation de sirop d'érable sont libellées en dollars américains, en euros, en dollars australiens ou en livres sterling. Afin d'atténuer l'effet des fluctuations du dollar canadien en regard de ces devises, nous concluons des contrats de change. Ces contrats de change sont dénoués dès que sont reçus les fonds de la part du client, et les éventuels profits ou pertes sont alors comptabilisés en vue d'établir la marge brute et le résultat. Les profits ou pertes de change à l'égard des contrats de vente non couverts sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés.

FAITS SAILLANTS

- Le BAIIA ajusté consolidé de l'exercice 2023 s'est établi à 110,9 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 8,5 % par rapport à la période correspondante de 2022, attribuable surtout à l'excellente performance du secteur du sucre.
- Le bénéfice net ajusté consolidé de l'exercice 2023 s'est établi à 44,5 millions de dollars, ou 0,42 \$ par action, comparativement à 40,7 millions de dollars, ou 0,39 \$ par action, pour la période correspondante de 2022, ce qui s'explique surtout par l'excellente performance de notre secteur du sucre.
- Les produits consolidés pour l'exercice 2023 se sont chiffrés à 1,1 milliard de dollars, en hausse de 10 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des prix moyens du sucre brut plus élevés au cours de l'exercice, de l'accroissement de la marge pour les activités liées au raffinage du sucre et d'une hausse des volumes de ventes de sucre, qui ont totalisé 795 307 tonnes métriques.
- Le BAIIA ajusté consolidé du quatrième trimestre s'est fixé à 28,6 millions de dollars, contre 29,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le recul du BAIIA ajusté consolidé du quatrième trimestre découle surtout de la diminution du BAIIA ajusté du secteur du sucre, partiellement contrebalancée par l'augmentation du BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable.
- Le BAIIA ajusté du secteur du sucre s'est établi à 23,7 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2023, ce qui représente une baisse de 2,5 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, laquelle s'explique essentiellement par la hausse des charges d'exploitation et des frais de distribution, atténuée par l'augmentation des prix.
- Le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable pour le quatrième trimestre a progressé de 2,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'amélioration des prix de vente moyens et de la baisse des charges d'exploitation.
- Les flux de trésorerie disponibles de la période de douze mois close le 30 septembre 2023 se sont élevés à 45,8 millions de dollars, en baisse de 1,0 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, par suite de l'augmentation des dépenses en immobilisations.
- Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 9,5 millions de dollars.
- Le 14 août 2023, RSI a déposé un prospectus préalable de base simplifié en lien avec les initiatives financières prévues au cours des deux prochains exercices.
- Le 11 août 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé le projet d'expansion. Cet investissement devrait faire augmenter d'environ 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien en croissance, pour un coût de construction estimé à environ 200 millions de dollars. Le plan de financement du projet d'expansion prévoit le recours à des titres de créance et de capitaux propres ainsi qu'à des instruments s'apparentant à des capitaux propres, de même que l'utilisation des facilités de crédit existantes de la Société et de prêts approuvés d'Investissement Québec pouvant aller jusqu'à 65 millions de dollars. Cette capacité additionnelle de production et de logistique devrait être mise en service au cours du premier semestre de l'exercice 2026.
- Le 28 septembre 2023, les membres du personnel syndiqués de la raffinerie de sucre de Vancouver, représentés par Public and Private Workers of Canada Local 8, ont déclenché une grève. À la date du présent rapport de gestion, la grève est toujours en cours. La direction demeure déterminée à conclure une entente qui soit acceptable pour les deux parties. Depuis le début de la grève, la raffinerie de sucre de Vancouver, qui représente environ 17% de notre production de sucre raffiné, fonctionne à environ un tiers de sa capacité, et nous utilisons une partie de la production de notre usine de Taber pour soutenir nos clients de l'Ouest canadien.
- Le 1^{er} novembre 2023, nous avons modifié notre facilité de crédit renouvelable, la prorogeant jusqu'au 31 octobre 2027 et faisant passer à 340 millions de dollars le montant disponible pour les emprunts au titre du fonds de roulement et du projet d'expansion, ce qui représente une augmentation de 75 millions de dollars.
- Le 29 novembre 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 1^{er} février 2024.

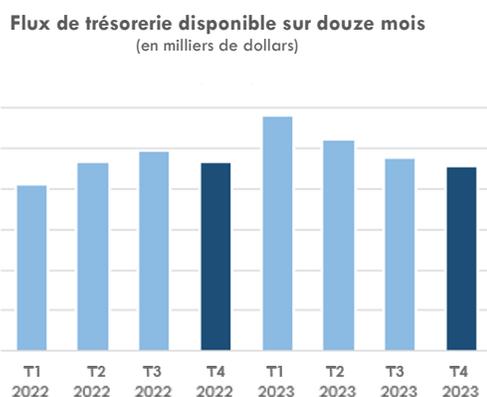
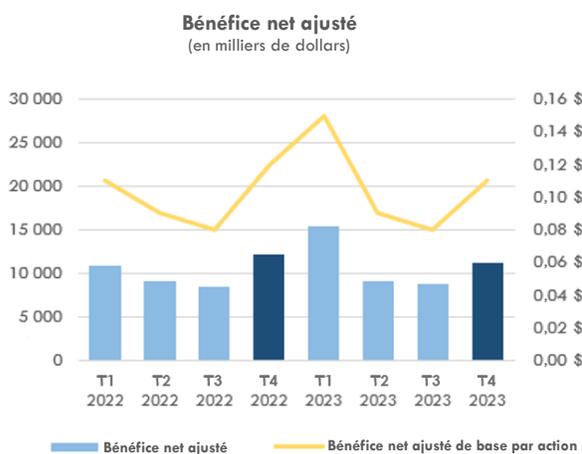
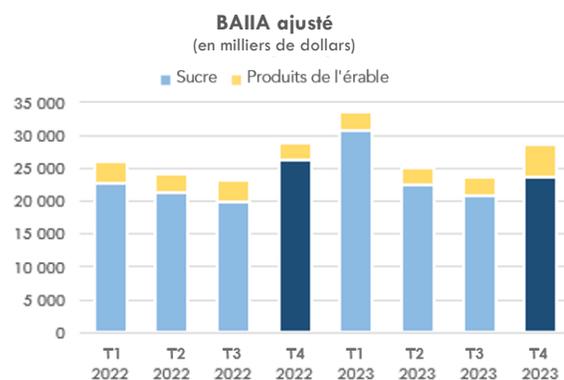
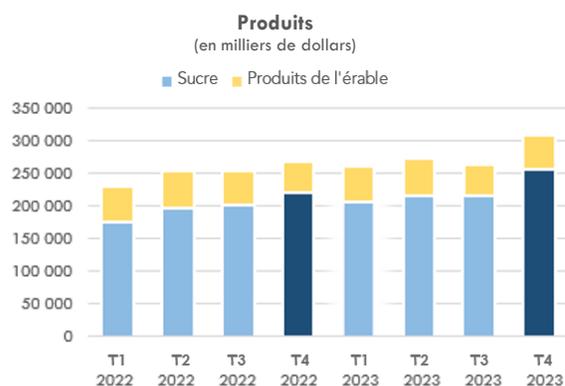
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T4 2023	T4 2022	CUM 2023	CUM 2022
Sucre (en tonnes métriques)	215 500	214 672	795 307	794 600
Sirop d'érable (en milliers de livres)	10 363	9 838	43 871	47 063
Produits totaux	308 036	267 406	1 104 713	1 006 134
Marge brute	41 192	28 472	165 726	130 805
Ajustement du coût des ventes ²⁾	999	(10 669)	10 395	(12 677)
Marge brute ajustée ¹⁾	40 193	39 141	155 331	143 482
Résultat des activités d'exploitation	22 815	(38 345)	94 963	13 313
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	21 816	22 324	84 568	75 990
BAlIA ¹⁾	29 568	18 283	121 249	89 461
BAlIA ajusté ¹⁾	28 569	28 952	110 854	102 138
Bénéfice net	11 876	(45 502)	51 789	(16 568)
de base par action	0,12	(0,44)	0,50	(0,16)
dilué par action	0,09	(0,44)	0,44	(0,16)
Bénéfice net ajusté ¹⁾	11 283	12 161	44 494	40 659
Bénéfice net ajusté de base par action ¹⁾	0,11	0,12	0,42	0,39
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ³⁾	45 765	46 751	45 765	46 751
Dividendes par action	0,09	0,09	0,36	0,36

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

3) Se reporter à la rubrique « Flux de trésorerie disponibles ».



Résultats ajustés

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme normalisés sur le sucre, de contrats de change à terme, de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et de swaps de taux d'intérêt. Nous avons désigné les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt que nous avons conclus pour nous prémunir contre les fluctuations du cours du gaz naturel et des taux d'intérêt comme étant des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés liés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture et sont imputés à l'état consolidé du résultat net. Les montants des profits ou pertes latents découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et des swaps de taux d'intérêt admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants des profits ou pertes latents découlant des swaps de taux d'intérêt qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Ces montants sont retirés et inclus dans le résultat net du même poste de l'état consolidé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net, réduisant la volatilité du bénéfice liée aux variations de l'évaluation de ces instruments de couverture dérivés.

Nous estimons que nos résultats financiers représentent mieux nos activités pour les gestionnaires, les investisseurs, les analystes et les autres parties intéressées lorsqu'ils sont présentés après ajustement pour tenir compte des profits ou des pertes découlant des instruments financiers dérivés qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture. Ces résultats financiers ajustés apportent une compréhension plus complète des facteurs et des tendances susceptibles d'influer sur nos activités. Cette évaluation n'est pas conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Nous utilisons les résultats ajustés non conformes aux PCGR de la Société exploitante pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au moyen de notre marge brute ajustée, de notre pourcentage de la marge brute ajustée, de notre taux de la marge brute ajustée, de notre résultat ajusté des activités d'exploitation, de notre BAIIA ajusté, de notre bénéfice net ajusté, de notre bénéfice net ajusté par action et de nos flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Ces mesures non conformes aux PCGR sont évaluées sur une base consolidée et par secteur, à l'exclusion du pourcentage de la marge brute ajustée, du taux de la marge brute ajustée, du bénéfice net ajusté par action et des flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Nous estimons par ailleurs que ces mesures sont importantes pour les investisseurs et pour les parties qui évaluent notre performance à la lumière de nos résultats antérieurs. Nous avons également recours à la marge brute ajustée, au BAIIA ajusté, au résultat ajusté des activités d'exploitation, au bénéfice net ajusté, au bénéfice net ajusté par action et aux flux de trésorerie disponibles sur douze mois lorsque nous présentons les résultats au conseil d'administration, aux analystes, aux investisseurs, aux banques et à d'autres parties intéressées. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

AJUSTEMENT DES RÉSULTATS

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	T4 2023			T4 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	3 444	–	3 444	(190)	–	(190)
Contrats de change à terme	(94)	(727)	(821)	(5 339)	(2 384)	(7 723)
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	3 350	(727)	2 623	(5 529)	(2 384)	(7 913)
Cumul des écarts temporaires	(1 560)	(64)	(1 624)	(3 037)	281	(2 756)
Ajustement total du coût des ventes	1 790	(791)	999	(8 566)	(2 103)	(10 669)

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	CUM 2023			CUM 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	11 018	–	11 018	1 325	–	1 325
Contrats de change à terme	1 085	(111)	974	(5 058)	(2 474)	(7 532)
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	12 103	(111)	11 992	(3 733)	(2 474)	(6 207)
Cumul des écarts temporaires	(3 728)	2 131	(1 597)	(6 563)	93	(6 470)
Ajustement total du coût des ventes	8 375	2 020	10 395	(10 296)	(2 381)	(12 677)

Les variations de l'ajustement à la valeur de marché des dérivés s'expliquent par la variation du cours du sucre brut n° 11 ainsi que par la fluctuation des taux de change.

Nous ne comptabilisons le cumul des écarts temporaires attribuables aux profits et pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché qu'au moment de la vente de sucre ou de produits de l'érable à un client. Les profits et pertes sur les transactions de sucre et les opérations de change sur papier connexes sont largement compensés par les profits et pertes correspondants sur les transactions physiques, c'est-à-dire les contrats de vente et d'achat conclus avec les clients et les fournisseurs.

Les ajustements susmentionnés sont ajoutés aux résultats liés à l'évaluation à la valeur de marché ou retranchés desdits résultats pour obtenir l'ajustement total du coût des ventes. Pour le trimestre et la période de douze mois clos le 30 septembre 2023, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par un profit de 1,0 million de dollars et de 10,4 millions de dollars, respectivement, qui doit être déduit des résultats consolidés. Pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par une perte de 10,7 millions de dollars et de 12,7 millions de dollars, respectivement, qui doit être ajoutée aux résultats consolidés.

Pour obtenir plus d'information sur ces ajustements, il faut consulter la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

INFORMATION SECTORIELLE

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	T4 2023			T4 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	256 229	51 807	308 036	220 142	47 264	267 406
Marge brute	35 512	5 680	41 192	26 758	1 714	28 472
Charges administratives et de vente	7 703	2 777	10 480	9 138	2 411	11 549
Frais de distribution	7 414	483	7 897	4 958	310	5 268
Dépréciation du goodwill	—	—	—	—	50 000	50 000
Résultat des activités d'exploitation	20 395	2 420	22 815	12 662	(51 007)	(38 345)
Ajustement du coût des ventes ²⁾	(1 790)	791	(999)	8 566	2 103	10 669
Marge brute ajustée ¹⁾	33 722	6 471	40 193	35 324	3 817	39 141
Résultat ajusté des activités d'exploitation ^{1), 3)}	18 605	3 211	21 816	21 228	1 096	22 324
BAIIA ¹⁾	25 453	4 115	29 568	17 609	674	18 283
BAIIA ajusté ¹⁾	23 663	4 906	28 569	26 175	2 777	28 952
Renseignements supplémentaires :						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	8 949	252	9 201	11 460	946	12 406
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	350	—	350	—	—	—
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	10 056	33	10 089	113	—	113

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

3) Les résultats ajustés excluent l'incidence de la dépréciation du goodwill.

Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2023

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	CUM 2023			CUM 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	893 482	211 231	1 104 713	792 200	213 934	1 006 134
Marge brute	144 397	21 329	165 726	115 872	14 933	130 805
Charges administratives et de vente	33 250	10 979	44 229	35 733	10 050	45 783
Frais de distribution	24 637	1 897	26 534	19 681	2 028	21 709
Dépréciation du goodwill	–	–	–	–	50 000	50 000
Résultat des activités d'exploitation	86 510	8 453	94 963	60 458	(47 145)	13 313
Ajustement du coût des ventes ²⁾	(8 375)	(2 020)	(10 395)	10 296	2 381	12 677
Marge brute ajustée ¹⁾	136 022	19 309	155 331	126 168	17 314	143 482
Résultat ajusté des activités d'exploitation ^{1), 3)}	78 135	6 433	84 568	70 754	5 236	75 990
BAlIA ¹⁾	106 021	15 228	121 249	79 838	9 623	89 461
BAlIA ajusté ¹⁾	97 646	13 208	110 854	90 134	12 004	102 138
Renseignements supplémentaires :						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	36 151	951	37 102	22 642	1 364	24 006
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	350	–	350	100	–	100
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, déduction faite des sorties	11 667	78	11 745	8 842	–	8 842

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

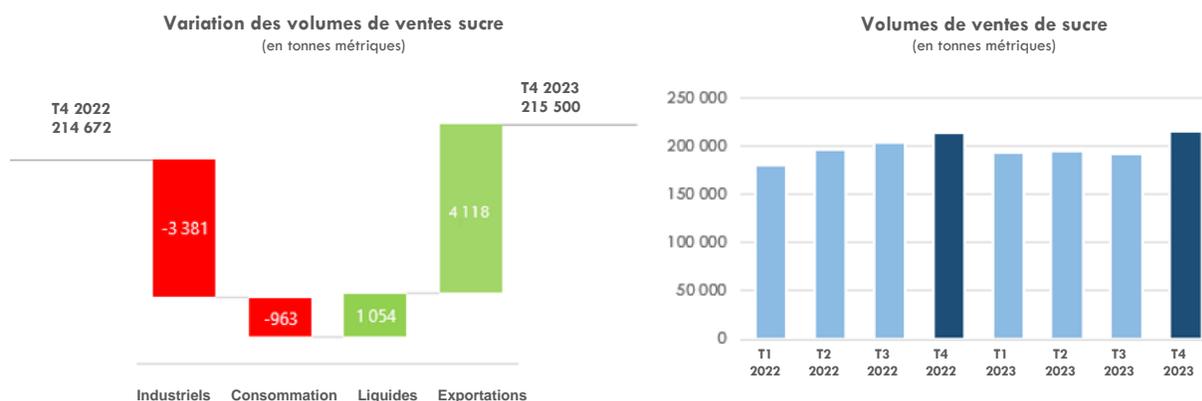
3) Les résultats ajustés excluent l'incidence de la dépréciation du goodwill.

Secteur du sucre

PRODUITS

	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
(en milliers de dollars)	256 229	220 142	36 087	893 482	792 200	101 282

Au cours du quatrième trimestre de 2023, les produits ont augmenté de 36,1 millions de dollars en comparaison de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La variation découle essentiellement de la hausse du cours moyen du sucre brut n° 11 et de l'amélioration du prix moyen pour les activités liées au raffinage.

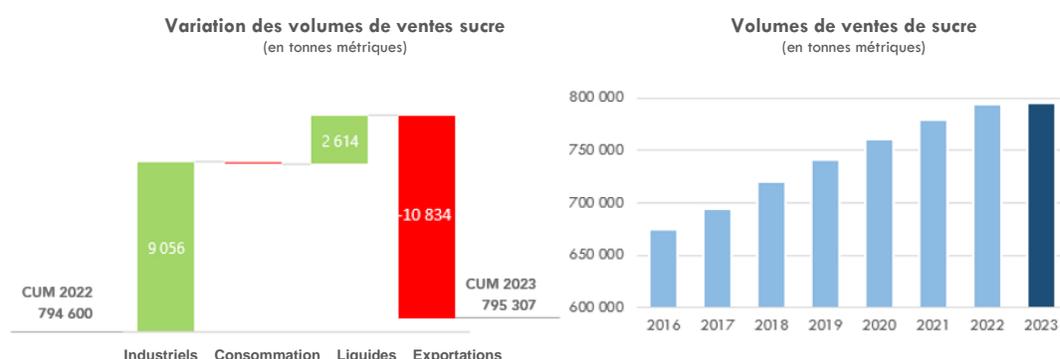


Globalement, les volumes de ventes du secteur du sucre ont augmenté légèrement au quatrième trimestre de 2023 par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, les exportations et les volumes de ventes de produits liquides plus élevés ayant été contrebalancés en partie par la baisse des volumes de ventes dans les catégories des produits industriels et des produits de consommation.

- Les volumes de ventes de produits industriels ont reculé de 3 381 tonnes métriques par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'incidence d'une pointe inattendue de la demande découlant des perturbations temporaires du marché au deuxième semestre de l'exercice 2022.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont diminué de 963 tonnes métriques par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout du moment auquel les clients ont passé leurs commandes.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont augmenté de 1 054 tonnes métriques par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la plus grande demande des clients actuels.
- Les volumes d'exportations se sont accrus de 4 118 tonnes métriques par rapport à la période correspondante de l'exercice correspondant, étant donné qu'au cours de l'exercice 2022, nous avons concentré nos efforts de vente sur le marché des produits industriels au Canada, qui connaissait une hausse temporaire de la demande.

Au cours de l'exercice 2023, les produits ont augmenté de 101,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La variation découle essentiellement de la hausse du cours moyen du sucre brut n° 11, de la hausse des volumes de ventes, de l'amélioration du prix moyen pour les activités liées au raffinage et de la hausse des produits tirés des ventes de sous-produits.

Le prix moyen du sucre brut n° 11 a augmenté de 3,6 cents US la livre comparativement à l'exercice précédent pour se chiffrer à 22,5 cents US la livre pour l'exercice 2023.



Au cours de l'exercice 2023, les volumes de ventes de sucre se sont élevés à 795 307 tonnes métriques, ce qui représente une hausse de 707 tonnes métriques en regard de ceux de l'exercice précédent.

- Les volumes de ventes de produits industriels ont augmenté de 9 056 tonnes métriques par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet de la persistance de la forte demande sur le marché intérieur.
- Les volumes de ventes de produits de consommation sont demeurés essentiellement stables par rapport à l'exercice précédent.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont augmenté de 2 614 tonnes métriques par rapport à l'exercice précédent en raison de la plus grande demande des clients actuels.
- Les volumes d'exportations ont diminué de 10 834 tonnes métriques par rapport à l'exercice précédent, puisque nous avons concentré nos efforts de vente sur le marché canadien des produits industriels.

MARGE BRUTE

	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données en tonnes métriques)						
Marge brute	35 512	26 758	8 754	144 397	115 872	28 525
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(1 790)	8 566	(10 356)	(8 375)	10 296	(18 671)
Marge brute ajustée ¹⁾	33 722	35 324	(1 602)	136 022	126 168	9 854
Marge brute ajustée par tonne métrique ¹⁾	156,48	164,55	(8,07)	171,03	158,78	12,25
Élément inclus dans la marge brute :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	4 022	4 300	(278)	15 396	16 835	(1 439)

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du trimestre considéré et de l'exercice 2023 s'est chiffrée à 35,5 millions de dollars et à 144,4 millions de dollars, respectivement, et elle comprend des profits de 1,8 million de dollars et de 8,4 millions de dollars, respectivement, liés à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de

l'exercice précédent s'est chiffrée à 26,8 millions de dollars et à 115,9 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait des pertes de 8,6 millions de dollars et de 10,3 millions de dollars, respectivement, liées à l'évaluation à la valeur de marché.

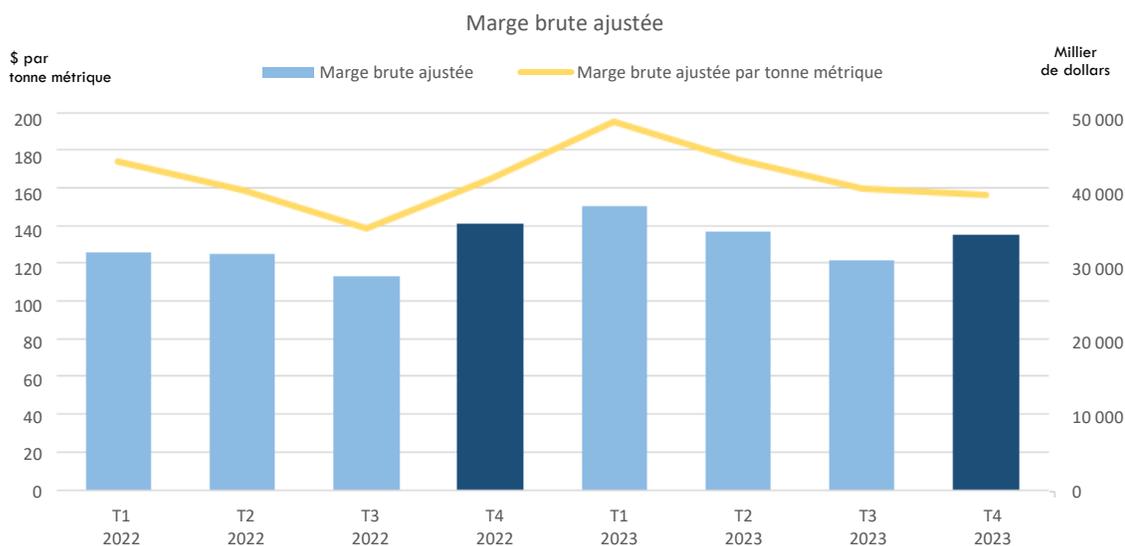
La marge brute ajustée du trimestre considéré et de l'exercice 2023 s'est établie à 33,7 millions de dollars et à 136,0 millions de dollars, respectivement, contre 35,3 millions de dollars et 126,2 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice 2022.

La marge brute ajustée du trimestre considéré a diminué de 1,6 million de dollars en regard de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement en raison des charges d'exploitation plus élevées liées à des travaux électriques imprévus à l'usine de Montréal et des coûts supplémentaires liés à l'importation de sucre blanc raffiné pour répondre à la demande des clients. Ces variations défavorables ont été atténuées par la hausse de la marge sur les ventes de sucre attribuable à l'amélioration du prix moyen pour les activités liées au raffinage de sucre.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 156 \$ pour le quatrième trimestre, par rapport à 165 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour l'exercice 2023, la marge brute ajustée s'est accrue de 9,9 millions de dollars en raison principalement de l'amélioration des prix moyens pour les activités liées au raffinage du sucre, contrebalancée en partie par l'augmentation des coûts de production attribuable principalement à l'intensification des activités d'entretien, aux pressions inflationnistes liées au marché sur les charges d'exploitation et à la hausse des prix de l'énergie.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 171 \$ pour l'exercice 2023, contre 159 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable de 12 \$ par tonne métrique est essentiellement attribuable à l'amélioration des prix moyens, contrebalancée en partie par l'augmentation des coûts de production.



AUTRES CHARGES

	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
<i>(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)</i>						
Charges administratives et de vente	7 703	9 138	(1 435)	33 250	35 733	(2 483)
Frais de distribution	7 414	4 958	2 456	24 637	19 681	4 956
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	194	223	(29)	929	867	62
<i>Éléments inclus dans les frais de distribution :</i>						
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	842	424	418	3 186	1 679	1 507

Les charges administratives et de vente du quatrième trimestre de l'exercice 2023 ont diminué de 1,4 million de dollars par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation s'explique en grande partie par la baisse de la charge de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie découlant du recul du cours de l'action servant à estimer la charge connexe. Cette variation a été contrebalancée en partie par la hausse des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel. Les frais de distribution ont augmenté de 2,5 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, du fait surtout d'une hausse des dépenses que nous avons engagées pour assurer la logistique afin de répondre à la forte demande dans l'Est canadien et de la production moins élevée que prévue à l'usine de sucre de betterave de Taber au cours de l'exercice 2023.

Les charges administratives et de vente pour l'exercice considéré ont diminué de 2,5 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent. La variation est principalement attribuable à une diminution de la charge de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie découlant du recul du cours de l'action servant à estimer la charge connexe. Cette variation a été contrebalancée en partie par la hausse des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel. Les frais de distribution ont augmenté de 5,0 millions de dollars par rapport à l'exercice 2022, du fait surtout d'une hausse des dépenses que nous avons engagées pour assurer la logistique afin de répondre à la forte demande dans l'Est canadien et de la production moins élevée que prévue à l'usine de sucre de betterave de Taber.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
(en milliers de dollars)						
Résultat des activités d'exploitation	20 395	12 662	7 733	86 510	60 458	26 052
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(1 790)	8 566	(10 356)	(8 375)	10 296	(18 671)
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	18 605	21 228	(2 623)	78 135	70 754	7 381
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	5 058	4 947	111	19 511	19 380	131
BAIIA ¹⁾	25 453	17 609	7 844	106 021	79 838	26 183
BAIIA ajusté ¹⁾	23 663	26 175	(2 512)	97 646	90 134	7 512

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre et de l'exercice 2023 s'est établi à 20,4 millions de dollars et à 86,5 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une hausse de 7,7 millions de dollars et de 26,1 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du quatrième trimestre de 2023 a reculé de 2,6 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la contraction de la marge brute ajustée et la hausse des frais de distribution, en partie contrebalancées par diminution des charges administratives et de vente. Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2023 s'est accru de 7,4 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, la hausse de la marge brute ajustée et la diminution des charges administratives et de vente ayant été partiellement contrebalancées par la hausse des frais de distribution.

Le BAIIA du quatrième trimestre et de l'exercice 2023 s'est établi à 25,5 millions de dollars et à 106,0 millions de dollars, respectivement, en hausse de 7,8 millions de dollars et de 26,2 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du quatrième trimestre a reculé de 2,5 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à la contraction de la marge brute ajustée et à la hausse des frais de distribution, facteurs atténués par la diminution des charges administratives et de vente. Le BAIIA ajusté de l'exercice 2023 a augmenté de 7,5 millions de dollars, ce qui est attribuable principalement à la hausse de la marge brute ajustée et à la diminution des charges administratives et de vente, partiellement contrebalancées par la hausse des frais de distribution, comme il a été mentionné plus haut.

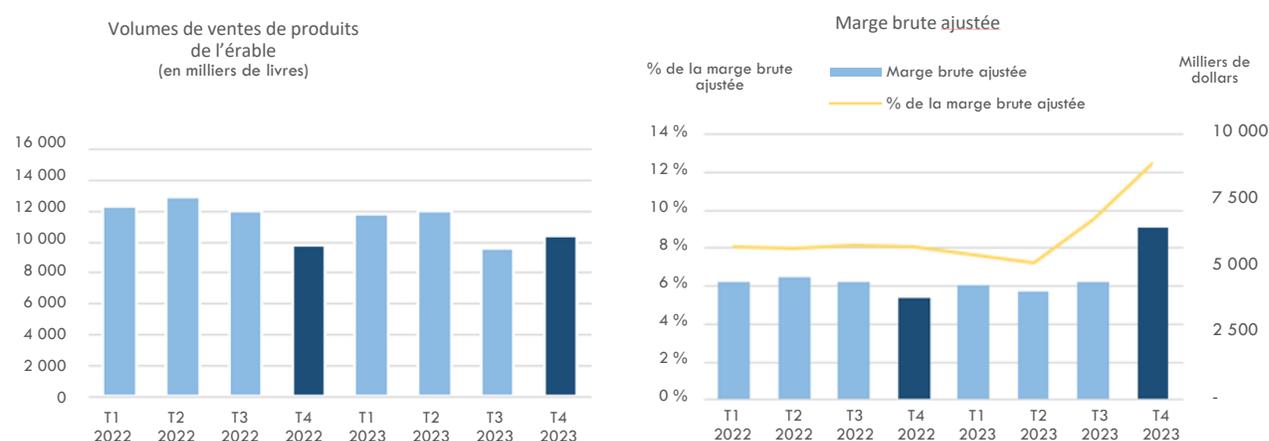
Secteur des produits de l'érable

PRODUITS

	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
(en milliers de dollars, sauf les volumes)						
Volume (en milliers de livres)	10 363	9 838	525	43 871	47 063	(3 192)
Produits	51 807	47 264	4 543	211 231	213 934	(2 703)

Les produits du quatrième trimestre ont progressé de 4,5 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de l'amélioration des prix de vente moyens et de l'augmentation des volumes de ventes. Pour l'exercice 2023, les produits se sont repliés de 2,7 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout de la baisse des volumes, partiellement compensée par la hausse des prix de vente moyens.

Le total des volumes vendus a diminué de 3,2 millions de livres, soit de 6,8 %, pour l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022. La diminution des volumes est principalement imputable à la demande moindre et à la conjoncture défavorable du marché, qui a pesé sur la demande mondiale de sirop d'érable.



MARGE BRUTE

	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données relatives au taux de la marge brute ajustée)						
Marge brute	5 680	1 714	3 966	21 329	14 933	6 396
Ajustement total du coût des ventes ^{1),2)}	791	2 103	(1 312)	(2 020)	2 381	(4 401)
Marge brute ajustée ¹⁾	6 471	3 817	2 654	19 309	17 314	1 995
Pourcentage de la marge brute ajustée ¹⁾	12,5 %	8,1 %	4,4 %	9,1 %	8,1 %	1,0 %
Éléments inclus dans la marge brute :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	818	807	11	3 265	3 278	(13)

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du trimestre et de l'exercice considérés s'est chiffrée à 5,7 millions de dollars et à 21,3 millions de dollars, respectivement, et elle comprend une perte de 0,8 million de dollars et un profit de 2,0 millions de dollars, respectivement, liés à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 1,7 million de dollars et à 14,9 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait une perte de 2,1 millions de dollars et de 2,4 millions de dollars, respectivement, liée à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du quatrième trimestre de l'exercice 2023 a augmenté de 2,7 millions de dollars en raison de la hausse des prix de vente moyens, des volumes de ventes plus élevés et de la diminution des coûts de production attribuable aux récentes initiatives d'automatisation.

Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2023

La marge brute ajustée de l'exercice 2023 s'est accrue de 2,0 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des prix de vente moyens et de la baisse des charges d'exploitation, facteurs contrés en partie par la diminution des volumes de ventes. Les charges d'exploitation ont été légèrement moindres en 2023 qu'en 2022, les augmentations des coûts découlant des pressions inflationnistes liées au marché ayant été plus que contrebalancées par les économies attribuables aux initiatives d'automatisation mises en place au second semestre de 2023.

Le pourcentage de la marge brute ajustée s'est établi à 12,5 % pour le quatrième trimestre de 2023, par rapport à 8,1 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation favorable s'explique essentiellement par la hausse des prix moyens et la baisse des charges d'exploitation attribuable aux initiatives d'automatisation. Le pourcentage de la marge brute ajustée s'est chiffré à 9,1 % pour l'exercice 2023, par rapport à 8,1 % pour l'exercice 2022. La variation favorable découle avant tout de l'accroissement des prix moyens et du recul des charges d'exploitation.

AUTRES CHARGES

	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
(en milliers de dollars)						
Charges administratives et de vente	2 777	2 411	366	10 979	10 050	929
Frais de distribution	483	310	173	1 898	2 028	(130)
Dépréciation du goodwill	–	50 000	(50 000)	–	50 000	(50 000)
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :</i>						
Amortissement des immobilisations incorporelles	877	874	3	3 510	3 490	20

Les charges administratives et de vente du dernier trimestre et de l'exercice 2022 ont augmenté de 0,4 million de dollars et de 0,9 million de dollars par rapport à celles des périodes correspondantes de l'exercice précédent, par suite essentiellement des augmentations des coûts liés au marché au titre de la charge de rémunération et des coûts liés au soutien administratif.

Les frais de distribution pour le quatrième trimestre ont progressé de 0,2 million de dollars en comparaison de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des coûts de logistique supplémentaires attribuables aux volumes de ventes plus élevés. Les frais de distribution pour l'exercice 2023 ont reculé de 0,1 million de dollars en raison de la baisse des volumes vendus, contrebalancée en partie par les augmentations des coûts liés au marché.

À la fin de l'exercice 2022, nous avons procédé à notre test de dépréciation annuel et avons conclu que la valeur comptable des actifs nets de notre secteur des produits de l'érable excédait la valeur recouvrable de 50,0 millions de dollars à ce moment. Ainsi, nous avons comptabilisé une charge de dépréciation hors trésorerie de 50,0 millions de dollars dans le solde du goodwill au quatrième trimestre de l'exercice 2022. Cette réduction du goodwill était essentiellement attribuable aux résultats financiers inférieurs aux prévisions pour le secteur des produits de l'érable en 2022, du fait de la conjoncture défavorable du marché et des importantes pressions inflationnistes.

Nous avons procédé à notre test de dépréciation annuel du secteur des produits de l'érable à la fin de l'exercice 2023 et avons conclu que la valeur comptable des actifs nets était inférieure à la valeur recouvrable de ces actifs. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée à la clôture de l'exercice 2023.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
(en milliers de dollars)						
Résultat des activités d'exploitation	2 420	(51 007)	53 427	8 453	(47 145)	55 598
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	791	2 103	(1 312)	(2 020)	2 381	(4 401)
Dépréciation du goodwill	–	50 000	(50 000)	–	50 000	(50 000)
Résultat ajusté des activités d'exploitation ^{1) 3)}	3 211	1 096	2 115	6 433	5 236	1 197
Amortissements	1 695	1 681	14	6 775	6 768	7
BAIIA ¹⁾	4 115	674	3 441	15 228	9 623	5 605
BAIIA ajusté ¹⁾	4 906	2 777	2 129	13 208	12 004	1 204

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

3) Le résultat ajusté des activités d'exploitation ne tient pas compte de la dépréciation du goodwill.

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre et de l'exercice 2023 s'est établi à 2,4 millions de dollars et à 8,5 millions de dollars, respectivement, comparativement à une perte de 51,0 millions de dollars et de 47,1 millions de dollars, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et la dépréciation du goodwill comptabilisée au quatrième trimestre de 2022.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré a augmenté de 2,1 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la hausse de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par l'accroissement des frais de distribution et des charges administratives et de vente.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2023 a progressé de 1,2 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation de la marge brute ajustée, atténuée par la hausse des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

Le BAIIA du quatrième trimestre et de l'exercice 2023 a crû de 3,4 millions de dollars et de 5,6 millions de dollars pour s'établir à 4,1 millions de dollars et à 15,2 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces résultats comprennent les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du trimestre considéré de l'exercice 2023 a augmenté de 2,1 millions de dollars en raison de l'accroissement des volumes de ventes et de la marge brute ajustée, comme il est expliqué plus haut. Le BAIIA ajusté de l'exercice 2023 a progressé de 1,2 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la hausse des marges brutes ajustées, contrée en partie par l'augmentation des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

PERSPECTIVES

Suivant une solide performance en 2023, nous prévoyons continuer à offrir une performance financière solide et stable en 2024. La vigueur soutenue de la demande et des prix devrait soutenir une croissance interne stable pour notre secteur du sucre à l'avenir. Nous nous attendons à ce que notre secteur des produits de l'érable connaisse une reprise modeste en 2024 à mesure que les pressions inflationnistes défavorables des deux derniers exercices commenceront à s'atténuer.

Secteur du sucre

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2024. La demande sous-jacente en Amérique du Nord reste forte dans toutes nos catégories de clients, soutenue par la conjoncture favorable du marché. Les améliorations de prix mises en œuvre au cours des deux derniers exercices continueront de soutenir nos résultats financiers, nous permettant d'atténuer l'incidence actuelle des pressions inflationnistes sur les coûts. Toutefois, l'arrêt de travail actuel à la raffinerie de Vancouver devrait avoir une incidence négative sur nos résultats financiers pour 2024, dont la portée n'est pas encore connue. L'ampleur de l'incidence dépendra principalement de la durée de la grève et des éventuels coûts supplémentaires internes requis pour servir nos clients de l'Ouest touchés par l'arrêt de travail.

Depuis le début de la grève, le 28 septembre 2023, la raffinerie de sucre de Vancouver, qui représente environ 17% de notre production de sucre raffiné, fonctionne à environ le tiers de sa capacité, et nous utilisons une partie de la production de notre usine de Taber pour soutenir nos clients de l'Ouest canadien. À la date des présentes, nous sommes toujours déterminés à conclure une entente qui soit acceptable pour les deux parties.

Le volume initial prévu pour l'exercice 2024 était de 800 000 tonnes métriques, ce qui représente une augmentation de 4 700 tonnes métriques par rapport à l'exercice 2023. Compte tenu de l'arrêt de travail actuel à notre raffinerie de Vancouver, nous nous attendons à une baisse de nos volumes en 2024 par rapport à 2023. La réduction du volume des ventes aux clients dépendra de la durée de l'arrêt de travail. Nous continuerons de donner la priorité aux ventes intérieures et de miser sur le respect de nos engagements envers nos clients. Nous ferons le point sur l'incidence prévue de l'arrêt de travail sur les volumes de ventes à mesure que la situation évoluera.

La période des récoltes de notre usine de sucre de betterave de Taber a pris fin au début du mois de novembre et nous avons reçu la quantité prévue de betteraves des cultivateurs. Nous sommes actuellement à l'étape de transformation de la campagne 2023 de transformation de la betterave à sucre, et celle-ci devrait être achevée d'ici la fin du mois de février. Selon notre évaluation préliminaire, nous prévoyons que la récolte 2023 permettra une production de 105 000 à 110 000 tonnes métriques de sucre de betteraves, ce qui est conforme à nos attentes. Les volumes attendus sont conformes à la superficie visée par des contrats conclus avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta et le volume de betteraves à sucre reçu.

Les coûts de production et les programmes de maintenance de nos trois usines de production devraient continuer à subir un effet modéré des pressions inflationnistes actuelles liées au marché. Nous continuons de mettre l'accent sur nos initiatives de contrôle des coûts à l'échelle de nos activités.

Les frais de distribution devraient être stables en 2024. Ils rendent compte du transfert du sucre produit entre nos installations pour servir nos clients, y compris certains coûts engagés pour combler la demande croissante sur le marché avec du sucre blanc raffiné importé depuis l'Amérique centrale.

Les charges administratives et de vente devraient augmenter en 2024 par rapport à 2023, ce qui s'explique surtout par les hausses des coûts liés au marché au titre de la charge de rémunération et des services de soutien externes.

Nous nous attendons à une hausse de nos coûts de financement au cours de l'exercice 2024 en raison des besoins en fonds de roulement plus élevés principalement liés aux achats de sucre brut. Nous avons été en mesure d'atténuer l'incidence des récentes

hausse des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle. Nous prévoyons que notre stratégie de couverture continuera d'atténuer notre exposition à ces risques au cours de l'exercice 2024.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient aussi demeurer stables pour l'exercice 2024. Nous prévoyons consacrer environ 25 millions de dollars à différentes initiatives. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des dépenses engagées pour notre projet récemment annoncé d'expansion dans l'Est du Canada, lesquelles sont actuellement estimées à 70 millions de dollars pour l'exercice 2024.

Secteur des produits de l'érable

Les résultats financiers du secteur des produits de l'érable ont été moins élevés que prévu pour l'exercice 2023, en raison principalement de la baisse des volumes et des pressions inflationnistes persistantes sur les coûts. Bien que nous prévoyions que ces pressions financières et opérationnelles persisteront pendant la première partie de l'exercice 2024, nous nous attendons à ce que le secteur des produits de l'érable continue de tirer avantage des initiatives d'automatisation mises en place à ses usines de Granby et de Dégelis. Ces initiatives, jumelées aux augmentations de prix négociées dernièrement, appuient la modeste reprise de notre secteur des produits de l'érable prévue pour 2024. Le volume des ventes attendu pour 2024 est stable par rapport au volume des ventes en 2023, soit environ 43,5 millions de livres. Ces attentes au titre des volumes de ventes reflètent la difficile conjoncture du marché pour l'ensemble du secteur, qui se répercute sur la demande mondiale de sirop d'érable.

Les dépenses en immobilisations ont beaucoup diminué au cours des dernières années. On s'attend à ce que le secteur des produits de l'érable consacre des dépenses de l'ordre de 1 million de dollars à 1,5 million de dollars par année à des projets d'immobilisations. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	T4 2023	T4 2022	CUM 2023	CUM 2022
(non audité)				
(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)				
Sucre (en tonnes métriques)	215 500	214 672	795 307	794 600
Sirop d'érable (en milliers de livres)	10 363	9 838	43 871	47 063
Produits totaux	308 036	267 406	1 104 713	1 006 134
Marge brute	41 192	28 472	165 726	130 805
Marge brute ajustée ¹⁾	40 193	39 141	155 331	143 482
Résultat des activités d'exploitation	22 815	(38 345)	94 963	13 313
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	21 816	22 324	84 568	75 990
BAlIA ¹⁾	29 568	18 283	121 249	89 461
BAlIA ajusté ¹⁾	28 569	28 952	110 854	102 138
Charges financières nettes	6 687	5 057	24 577	17 567
Charge d'impôt sur le résultat	4 252	2 099	18 597	12 314
(Perte nette) bénéfice net	11 876	(45 502)	51 789	(16 568)
de base par action	0,12	(0,44)	0,50	(0,16)
dilué(e) par action	0,09	(0,44)	0,44	(0,16)
Bénéfice net ajusté ¹⁾	11 283	12 161	44 494	40 659
de base par action ¹⁾	0,11	0,12	0,42	0,39
Dividendes par action	0,09	0,09	0,36	0,36

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Produits totaux

Les produits du quatrième trimestre et de l'exercice 2023 ont augmenté de 40,6 millions de dollars et de 98,6 millions de dollars, respectivement, par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent. La hausse des produits découle essentiellement des prix plus élevés payés pour le sucre brut n° 11 et de l'augmentation du prix moyen pour les activités liées au raffinages dans le secteur du sucre, ainsi que de la hausse des prix dans le secteur des produits de l'érable.

Marge brute

La marge brute a augmenté de 12,7 millions de dollars et de 34,9 millions de dollars, respectivement, pour le trimestre considéré et l'exercice 2023, en regard de celle des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée du trimestre considéré et de l'exercice 2023 s'est accrue de 1,1 million de dollars et de 11,8 millions de dollars, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de

l'exercice précédent. Ces variations favorables découlent principalement de la marge brute ajustée plus élevée dans le secteur du sucre et dans le secteur des produits de l'érable, du fait de l'amélioration des prix de vente.

En ce qui a trait au secteur du sucre, la marge brute ajustée s'est établie à 156 \$ par tonne métrique pour le trimestre considéré, ce qui représente une diminution de 8 \$ par tonne métrique comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. La marge brute ajustée dans le secteur du sucre s'est établie à 171 \$ par tonne métrique pour l'exercice 2023, ce qui représente une augmentation de 12 \$ par tonne métrique comparativement à l'exercice précédent, du fait surtout de l'amélioration des prix moyens, contrebalancée en partie par la croissance des coûts de production. Quant au secteur des produits de l'érable, le pourcentage de la marge brute ajustée pour le trimestre considéré et l'exercice 2023 a augmenté de 4,4 % et de 1,0 %, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, sous l'effet essentiellement de la hausse des prix et la baisse des charges d'exploitation.

Résultat des activités d'exploitation

Le résultat des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est élevé à 22,8 millions de dollars, contre une perte de 38,3 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 61,1 millions de dollars. Le résultat des activités d'exploitation de l'exercice 2023 s'est chiffré à 95,0 millions de dollars, contre 13,3 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 81,7 millions de dollars. Le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est chiffré à 21,8 millions de dollars, contre 22,3 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une baisse de 0,5 million de dollars. Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2023 s'est chiffré à 84,6 millions de dollars, contre 76,0 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 8,6 millions de dollars. L'amélioration du résultat ajusté des activités d'exploitation pour les deux périodes est principalement attribuable à l'apport plus important du secteur du sucre au cours de l'exercice 2023.

Charges financières nettes

	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
(en milliers de dollars)						
Charges d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties, y compris la désactualisation de 1 024 \$ (969 \$ en 2022)	2 140	2 125	15	8 530	8 413	117
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	1 946	1 113	833	7 293	5 063	2 230
Intérêts sur les billets de premier rang garantis, y compris la désactualisation de 158 \$ (116 \$ en 2022)	917	895	22	3 639	3 595	44
Amortissement des frais de financement différés	308	311	(3)	1 231	1 240	(9)
Intérêts sur le solde à payer au fournisseur, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec	840	497	343	2 265	900	1 365
Autres charges d'intérêts	–	142	(142)	21	157	(136)
Accroissement des intérêts sur la valeur actualisée des obligations locatives	335	301	34	1 075	1 000	75
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	201	(328)	529	523	(2 801)	3 324
Charges financières nettes	6 687	5 056	1 630	24 577	17 567	7 010

Les charges financières nettes du quatrième trimestre 2023 et de l'exercice 2023 ont augmenté de 1,6 million de dollars et de 7,0 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, sous l'effet surtout de la hausse des charges d'intérêts sur notre facilité de crédit renouvelable du fait des emprunts moyens plus élevés, de la hausse des charges d'intérêts liées aux achats de sirop d'érable auprès des PPAQ et de l'incidence de la variation liée au marché de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt.

Imposition

	T4 2023	T4 2022	Δ	CUM 2023	CUM 2022	Δ
(en milliers de dollars)						
Exigible	3 606	1 595	2 011	14 676	14 275	401
Différé	646	504	142	3 921	(1 961)	5 882
Charge d'impôt sur le résultat	4 252	2 099	2 153	18 597	12 314	6 283

Les variations de la charge d'impôt exigible et différé pour le trimestre considéré et l'exercice 2023 concordent avec la variation du résultat avant impôt comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, compte non tenu de l'incidence de la charge de dépréciation du goodwill comptabilisée au quatrième trimestre de 2022.

L'impôt différé reflète les écarts temporaires, lesquels découlent principalement de la différence entre l'amortissement déclaré aux fins de l'impôt et les montants pour amortissement constatés à des fins de présentation des résultats financiers, du report en avant de pertes, des avantages sociaux futurs et des instruments financiers dérivés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés devant s'appliquer au résultat des exercices durant lesquels il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou renversés. L'incidence de toute modification des taux d'impôt sur l'impôt futur est portée aux résultats de la période au cours de laquelle la modification se produit.

Bénéfice net

Le bénéfice net a progressé de 57,4 millions de dollars et de 68,4 millions de dollars, respectivement, pour le quatrième trimestre et l'exercice 2023 par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Compte non tenu de la dépréciation du goodwill de 50,0 millions de dollars comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2022, le bénéfice net du quatrième trimestre et de l'exercice 2023 a progressé de 7,4 millions de dollars et de 18,4 millions de dollars, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces écarts s'expliquent essentiellement par les variations hors trésorerie de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés associés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme et par le résultat ajusté des activités d'exploitation, facteurs partiellement contrés par les charges financières nettes et les charges d'impôt sur le résultat plus élevées.

Le bénéfice net ajusté du quatrième trimestre a diminué de 0,9 million de dollars, par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison des charges financières nettes plus élevées. Le bénéfice net ajusté de l'exercice 2023 a augmenté de 3,8 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation, partiellement contrebalancée par l'accroissement des charges financières nettes.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau qui suit présente les principales informations financières provenant des états financiers consolidés audités et des mesures financières non conformes aux PCGR de la Société pour les huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	TRIMESTRES ²⁾							
	2023				2022			
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier
Volumes de sucre (TM)	215 500	191 411	195 547	192 849	214 672	203 315	196 570	180 043
Volumes de produits de l'éérable (en milliers de livres)	10 363	9 630	12 059	11 819	9 838	12 027	12 912	12 286
Produits totaux	308 036	262 285	272 949	261 443	267 406	254 632	253 341	230 755
Marge brute	41 192	41 685	41 659	41 191	28 472	24 948	33 899	43 486
Marge brute ajustée ¹⁾	40 193	34 912	38 233	41 993	39 141	32 654	35 887	35 800
Résultat des activités d'exploitation	22 815	24 008	21 856	26 284	(38 345)	8 822	15 499	27 337
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	21 816	17 235	18 431	27 086	22 324	16 528	17 487	19 651
BALIA ¹⁾	29 568	30 523	28 445	32 713	18 283	15 402	22 029	33 748
BALIA ajusté ¹⁾	28 569	23 750	25 020	33 515	28 952	23 108	24 017	26 061
(Perte nette) bénéfice net	11 876	14 177	11 062	14 674	(45 502)	3 138	8 570	17 226
de base par action	0,12	0,13	0,11	0,14	(0,44)	0,03	0,08	0,17
dilué(e) par action	0,09	0,12	0,10	0,13	(0,44)	0,03	0,08	0,15
Bénéfice net ajusté ¹⁾	11 283	8 749	9 115	15 347	12 161	8 419	9 122	10 957
de base par action	0,11	0,08	0,09	0,15	0,12	0,08	0,09	0,11
dilué par action	0,10	0,08	0,09	0,31	0,11	0,08	0,09	0,10
Taux de la marge brute ajustée par TM du secteur du sucre ¹⁾	156,48	159,31	174,62	195,29	164,55	138,68	159,11	174,25
Pourcentage de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'éérable ¹⁾	12,5 %	9,5 %	7,2 %	7,7 %	8,1 %	8,2 %	8,0 %	8,1 %

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

Historiquement, le premier trimestre (d'octobre à décembre) et le quatrième trimestre (de juillet à septembre) de l'exercice sont généralement les meilleurs sur le plan de la marge brute ajustée, du BALIA ajusté et du bénéfice net ajusté du secteur du sucre en raison de la composition favorable des produits vendus liée à une augmentation de la proportion des ventes aux particuliers pendant

ces périodes de l'année. En revanche, le deuxième trimestre (de janvier à mars) et le troisième trimestre (d'avril à juin) sont ceux dont les volumes sont habituellement les moins élevés et dont la composition des produits vendus est la moins favorable, ce qui se traduit par une diminution de la marge brute ajustée, du BAIIA ajusté et du bénéfice net ajusté. Au cours des huit derniers trimestres, cette tendance a affiché une corrélation moins forte en raison de la demande soutenue sur le marché intérieur et des ventes qui avaient été retardées au premier trimestre des exercices 2023 et 2022.

Normalement, le secteur des produits de l'érable est peu touché par la saisonnalité des ventes. Toutefois, au cours des deux derniers exercices, les volumes de ventes ont présenté une volatilité qui est imputable en partie à la forte concurrence sur le marché et à la volatilité de la conjoncture économique mondiale.

Situation financière

(en milliers de dollars)	30 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021
Total des actifs	960 901 \$	937 956 \$	879 930 \$
Total des passifs	654 005	646 537	560 972

La hausse de 22,9 millions de dollars du total des actifs pour le trimestre considéré s'explique principalement par l'augmentation de 20,6 millions de dollars des stocks, de 19,2 millions de dollars des immobilisations corporelles et de 7,0 millions de dollars des actifs au titre de droits d'utilisation supplémentaires. Ces variations favorables ont été contrebalancées en partie par la diminution de 17,9 millions de dollars des actifs au titre des instruments financiers dérivés, de 3,4 millions de dollars des immobilisations incorporelles et de 2,0 millions de dollars des créances clients et autres débiteurs.

Le total des passifs pour le l'exercice considéré a augmenté de 7,5 millions de dollars, en raison principalement d'une augmentation de 32,0 millions de dollars du solde impayé sur la facilité de crédit renouvelable, de 7,3 millions de dollars des obligations locatives et de 3,3 millions de dollars des passifs d'impôt différé. Ces variations ont été compensées en partie par la baisse de 13,0 millions de dollars des fournisseurs et autres créditeurs, de 15,6 millions de dollars des passifs au titre des avantages du personnel et de 6,6 millions de dollars des passifs au titre des instruments financiers dérivés.

Liquidités

Les flux de trésorerie générés par Lantic sont essentiellement versés à Rogers sous forme d'intérêts sur les billets subordonnés de Lantic détenus par Rogers, après la constitution de provisions suffisantes pour les dépenses en immobilisations, le remboursement de la dette et les besoins en fonds de roulement. Les sommes reçues par Rogers sont utilisées pour payer les charges administratives, les intérêts sur les débetures convertibles et l'impôt sur le bénéfice, ainsi que pour verser des dividendes aux actionnaires de la Société. Lantic n'était soumise à aucune restriction touchant la distribution des liquidités découlant de la conformité aux clauses restrictives de nature financière au cours de l'exercice.

(en milliers de dollars)	Exercice 2023	Exercice 2022
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	44 318	21 552
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(8 886)	(13 554)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(35 398)	(23 730)
Incidence des variations de change sur la trésorerie	(139)	240
Diminution nette de la trésorerie	(105)	(15 492)

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de l'exercice considéré ont augmenté de 22,8 millions de dollars comparativement à ceux de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse de 11,4 millions de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, d'une variation positive de 8,2 millions de dollars des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d'une baisse de 6,7 millions de dollars de l'impôt payé. Ces variations positives ont été contrebalancées en partie par une augmentation de 3,6 millions de dollars des intérêts payés.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement de l'exercice considéré ont diminué de 4,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la hausse des emprunts sur la facilité de crédit renouvelable, contrebalancée en partie par l'augmentation des paiements de frais de financement.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement de l'exercice considéré se sont accrues de 11,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de l'inscription à l'actif de dépenses de 9,7 millions de dollars en lien avec l'étape de planification et de conception de notre projet d'expansion prévu dans l'Est du Canada.

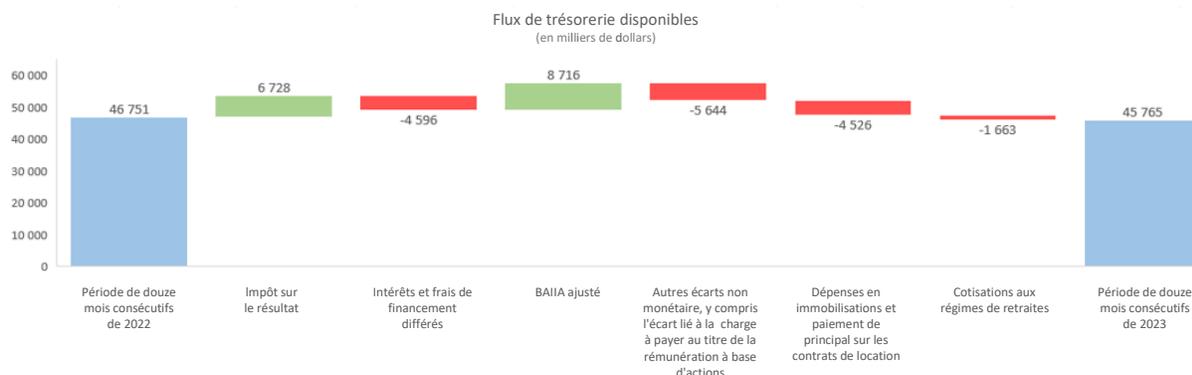
Dans le but de fournir des renseignements supplémentaires, nous jugeons pertinent de mesurer les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités. Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux PCGR, s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements

liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers, et compte tenu des dépenses en immobilisations et des immobilisations incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, et des paiements au titre des obligations locatives.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en milliers de dollars)	Période de douze mois	
	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	44 318	21 552
Ajustements :		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	35 039	43 195
Ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés	(9 871)	9 876
Paiement de frais de financement différés	(1 308)	(268)
Montants hors trésorerie des instruments financiers	5 687	(4 030)
Dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles	(35 398)	(23 730)
Dépenses en immobilisations à valeur ajoutée	12 717	5 306
Paiement au titre des obligations locatives	(5 419)	(5 150)
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	45 765	46 751
Dividendes déclarés	37 752	37 500

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.



Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 30 septembre 2023 se sont chiffrés à 45,8 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 1,0 million de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse est principalement imputable à l'augmentation de 4,3 millions de dollars des dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles et des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, à la diminution de 5,8 millions de dollars de l'incidence sans effet sur la trésorerie liée à la variation des charges à payer au titre de la rémunération de la haute direction fondée sur des actions réglée en trésorerie et à la hausse de 4,6 millions de dollars des paiements d'intérêts et de frais de financement différé. Cette variation a été contrebalancée en partie par la hausse de 8,7 millions de dollars du BAIIA ajusté et par la baisse de 6,7 millions de dollars des impôts sur le résultat payés.

Les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, ont augmenté de 4,3 millions de dollars par rapport à celles de la période de douze mois de l'an dernier à cause surtout de la hausse des investissements dans les actifs de production. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée ne réduisent pas les flux de trésorerie disponibles, puisque ces projets ne sont pas essentiels aux activités d'exploitation des usines. Ces projets sont plutôt entrepris en raison des économies opérationnelles qu'ils permettront de réaliser une fois achevés. L'augmentation du montant engagé pour les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée pour l'exercice 2023 comparativement à la période correspondante de l'exercice 2022 découle surtout des coûts de 9,7 millions de dollars engagés en lien avec l'étape de planification et de conception de notre projet d'expansion prévu dans l'Est du Canada.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action ordinaire pour chaque trimestre, ce qui correspond à 0,36 \$ pour les périodes de douze mois.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation, représentent les variations, d'un exercice à l'autre, des actifs courants, comme les débiteurs et les stocks, et des passifs courants, comme les créditeurs. Les variations de ces comptes sont attribuables principalement aux calendriers de recouvrement des débiteurs, des arrivages de sucre brut et du paiement des passifs. Les augmentations et les diminutions de ces comptes sont attribuables aux calendriers susmentionnés et ne

constituent donc pas des flux de trésorerie disponibles. Ces augmentations ou diminutions sont financées à l'aide de la trésorerie disponible ou de notre facilité de crédit. Les hausses et les baisses de la dette bancaire sont également attribuables à des différences de calendrier en lien avec les facteurs décrits plus haut et ne constituent donc pas de la trésorerie disponible.

L'effet combiné des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers de 4,2 millions de dollars pour la période de douze mois à l'étude ne constitue pas un élément ayant une incidence sur la trésorerie, puisque ces contrats seront réglés à la suite de la réalisation de la transaction physique, ce qui explique la nécessité d'ajuster les flux de trésorerie disponibles.

Obligations contractuelles

Le tableau qui suit indique les obligations contractuelles en cours de la Société à la clôture de l'exercice, de même que les répercussions anticipées de ces obligations sur les liquidités et les flux de trésorerie au cours des années à venir.

	Total	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
(en milliers de dollars)					
Facilité de crédit renouvelable	158 000	58 000	100 000	–	–
Billets de premier rang garanti	100 000	–	–	–	100 000
Intérêts sur les débiteures convertibles	11 700	7 506	4 194	–	–
Intérêts sur les swaps	3 370	2 422	948	–	–
Intérêts sur les billets de premier rang garanti	26 466	3 490	6 980	3 490	12 506
Obligations locatives	38 731	5 965	11 302	6 975	14 489
Obligations liées aux achats	92 062	92 062	–	–	–
	430 329	169 445	23 424	110 465	126 995
Obligations liées aux achats du secteur du sucre (en milliers de TM)	901	711	190	–	–
Obligations liées aux achats du secteur des produits de l'érable (en milliers de livres)	4 700	4 700	–	–	–

Les débiteures de sixième et de septième séries, lesquelles arrivent à échéance en décembre 2024 et en juin 2025, respectivement, sont exclues du tableau ci-dessus en raison de l'option de conversion dont bénéficient les détenteurs et de la possibilité pour la Société de s'acquitter de son obligation au moment du remboursement ou à l'échéance en émettant des actions ordinaires. Les intérêts ont été inclus dans le tableau ci-dessus jusqu'à la date d'échéance.

Lantic dispose d'une facilité de crédit renouvelable à l'appui de ses besoins financiers et d'exploitation. La facilité de crédit renouvelable a été conclue avec un syndicat composé de six banques à charte canadiennes et comporte une option accordéon, pour une capacité d'emprunt maximale de 400 millions de dollars. Cette convention a été modifiée et prorogée à l'occasion. La facilité de crédit renouvelable est assujettie à des clauses restrictives et garantie par les actifs de Lantic et de TMTC. En date du 30 septembre 2023, le montant approuvé aux fins d'emprunt, sur lequel une somme de 158 millions de dollars était prélevée, se chiffrait à 265 millions de dollars.

Le 1^{er} novembre 2023, Lantic a modifié sa facilité de crédit renouvelable, la prorogant jusqu'au 31 octobre 2027 et faisant passer à 340 millions de dollars le montant disponible pour les emprunts au titre du fonds de roulement et du projet d'expansion dans l'Est du Canada, ce qui représente une augmentation de 75 millions de dollars. De plus, afin de se conformer à la réforme des TIO, Lantic contractera des emprunts au taux préférentiel, au taux SOFR ou au taux CORRA à terme ajusté, majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers.

Le 30 avril 2021, Lantic a émis des billets de premier rang garantis (les « **billets** ») dans le cadre d'un placement privé de 100 millions de dollars réalisé aux termes d'une convention d'achat de billets conclue avec certains investisseurs institutionnels. Les billets sont garantis et sont de rang égal à notre facilité de crédit renouvelable existante. Les billets échoiront le 30 avril 2031 et portent intérêt à un taux de 3,49 %. Les intérêts sont payables semestriellement en versements égaux à terme échu le 30 avril et le 30 octobre de chaque année, à compter du 30 octobre 2021. Le produit tiré du placement privé des billets a servi à rembourser l'emprunt actuel fait sur la facilité de crédit.

Au 30 septembre 2023, Lantic respectait toutes les clauses restrictives liées à sa facilité de crédit renouvelable et à son placement privé. À cette date, une somme de 630,0 millions de dollars, laquelle englobe notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, avait été donnée en garantie, comparativement à une somme de 590,6 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022.

Nous concluons des contrats de swap de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt à l'égard d'une partie importante des prélèvements prévus sur la facilité de crédit renouvelable. Le tableau qui suit présente les contrats de swap de taux d'intérêt en cours au 30 septembre 2023, ainsi que la valeur, le taux d'intérêt et la période de validité dont ils sont assortis :

Exercice au cours duquel a eu lieu la conclusion du contrat	Période de validité	Valeur totale
(en milliers de dollars)		
Exercice 2019	12 mars 2019 au 28 juin 2024 – 2,08 %	20 000
Exercice 2019	28 juin 2022 au 28 juin 2024 – 2,17 %	80 000
Exercice 2020	3 octobre 2019 au 28 juin 2024 – 1,68 %	20 000
Exercice 2020	24 février 2020 au 28 juin 2025 – 1,60 %	20 000
Exercice 2020	28 juin 2024 au 28 juin 2025 – 1,18 %	80 000
Valeur totale des swaps en cours au 30 septembre 2023		220 000

Les obligations locatives visent essentiellement la location d'installations et d'équipement mobile pour les activités de nos secteurs du sucre et des produits de l'érable.

Les obligations d'achat représentent toutes les commandes d'achat en cours à la clôture de l'exercice ainsi qu'un montant d'environ 50,4 millions de dollars pour les betteraves à sucre qui seront récoltées et transformées au cours de l'exercice 2024. Toutefois, elles excluent toute quantité de sucre brut dont le prix fait l'objet de contrats à terme normalisés. L'obligation d'achat relative aux betteraves à sucre représente notre meilleure estimation quant au montant à payer prévu pour l'exercice 2024 à la date du présent rapport de gestion.

Une partie importante des ventes de la Société sont réalisées aux termes de contrats de vente à terme à prix fixe, d'une durée pouvant atteindre trois ans. Lantic s'engage aussi par contrat à acheter du sucre de canne brut bien avant de livrer le sucre raffiné produit à partir de cet achat. Afin d'atténuer notre exposition aux variations futures des prix, la Société gère le volume des ventes de sucre raffiné dont la livraison future fait l'objet d'un contrat en fonction du volume de sucre de canne brut dont la livraison fait également l'objet d'un contrat.

Nous utilisons des instruments dérivés pour gérer notre exposition aux fluctuations des prix du sucre brut et du gaz naturel, ainsi que des taux de change. Notre objectif consiste à réduire au minimum le risque auquel nous sommes exposés à l'aide des méthodes les plus efficaces pour éliminer ou réduire les répercussions possibles de cette exposition.

Notre politique en matière de gestion des risques vise à gérer la fixation des prix à terme des achats de sucre brut en fonction des ventes à terme de sucre raffiné afin de réduire le risque de prix. Nous nous efforçons d'atteindre cet objectif en ayant recours à des contrats à terme normalisés afin de réduire le risque auquel nous sommes exposés. Ces instruments financiers sont utilisés pour gérer notre exposition à la variabilité de la juste valeur attribuable à l'engagement ferme visant le prix d'achat du sucre brut.

Nous avons couvert la majeure partie de nos risques liés aux fluctuations du prix du sucre brut jusqu'en mars 2026.

Au 30 septembre 2023, nous détenions une position vendeur nette sur 10 189 tonnes métriques de sucre dont la valeur contractuelle nette s'établissait à 12,8 millions de dollars. Cette position vendeur est liée essentiellement à des activités de couverture pour la vente de sucre de betterave et représente la compensation d'un volume de sucre dont le prix a été convenu avec les fournisseurs supérieur au volume de sucre dont le prix a été convenu avec les clients.

Nous utilisons des contrats à terme et des swaps sur marchandises afin de faciliter la gestion de nos coûts de gaz naturel. Au 30 septembre 2023, nous détenions des instruments dérivés liés au gaz naturel d'un montant de 56,8 millions de dollars, dont la valeur contractuelle s'établissait à 61,2 millions de dollars.

Nos activités, qui donnent lieu à des risques liés aux fluctuations des taux de change, consistent en l'achat de sucre brut, la vente de sucre raffiné et de produits de l'érable ainsi que l'achat de gaz naturel. Nous gérons ces risques en créant des positions compensatoires au moyen d'instruments financiers. Ces instruments comprennent des contrats à terme normalisés, qui constituent des engagements d'achat ou de vente à une date ultérieure et peuvent être réglés au comptant.

Le risque de crédit lié aux contrats de change découle de la possibilité qu'une contrepartie à un contrat de change dans le cadre duquel nous présentons un profit latent manque à ses engagements en vertu des modalités contractuelles. Le risque de crédit est de beaucoup inférieur au montant notionnel, du fait qu'il est plafonné en tout temps à la variation du taux de change s'appliquant au montant en capital.

L'échéance des contrats de change à terme est inférieure à trois ans. Les contrats visent essentiellement le dollar américain et, dans une mesure nettement moindre, l'euro et le dollar australien. Les contreparties à ces contrats sont d'importantes institutions financières canadiennes. Nous ne prévoyons aucune incidence négative importante sur notre situation financière découlant de notre participation à ces types de contrats. Nous ne prévoyons pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Au 30 septembre 2023, nous détenions une position vendeur nette sur des contrats de change à terme libellés en monnaie étrangère d'un montant net de 89,7 millions de dollars dont la valeur contractuelle courante s'établissait à 90,7 millions de dollars, représentant une perte latente de 1,0 million de dollars.

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons également des contrats pluriannuels d'approvisionnement en sucre brut avec des entreprises de transformation du sucre de canne brut. Les modalités des contrats précisent la quantité et les dates de livraison prévues du sucre brut. Le prix est établi à des périodes déterminées avant la livraison de ce sucre brut, en fonction des prix négociés du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE, le marché mondial du sucre brut. Au 30 septembre 2023, la Société avait des engagements d'achat totalisant 901 000 tonnes métriques de sucre brut, dont environ 228 136 tonnes métriques avaient un prix établi, pour un engagement total de 187,2 millions de dollars.

Aux termes d'un contrat visant l'achat d'environ 4,7 millions de livres de sirop d'érable de la part des PPAQ, le solde résiduel que TMTC doit payer s'élève à 4,1 millions de dollars.

Nous n'avons pas d'autres engagements hors bilan.

Ressources en capital

Au 30 septembre 2023, Lantic disposait d'un fonds de roulement totalisant 265,0 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable sur laquelle elle peut emprunter des fonds au taux préférentiel, au taux SOFR ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Ce montant disponible a été porté à 340 millions de dollars le 1^{er} novembre 2023. Au 30 septembre 2023, des actifs d'une valeur totale de 630,0 millions de dollars, lesquels englobent notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, étaient affectés à la garantie de la facilité de crédit renouvelable, contre 590,6 millions de dollars au 1^{er} octobre 2022.

Au 30 septembre 2023, un montant de 158,0 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de fonds de roulement et un montant de 2,6 millions de dollars en trésorerie était également disponible.

L'usine de transformation de betteraves à sucre de Taber requiert un fonds de roulement saisonnier durant le premier semestre de l'exercice, au moment où les stocks sont élevés et lorsqu'une partie importante des paiements aux Producteurs sont effectués. TMTC requiert également un fonds de roulement saisonnier. Même si les stocks de sirop sont reçus au troisième trimestre de l'exercice, les modalités de paiement conclues avec les PPAQ prévoient le paiement en trésorerie au premier semestre de l'exercice. La Société possède suffisamment de liquidités et de sommes disponibles aux termes de sa ligne de crédit pour faire face à ces obligations.

Des engagements futurs d'environ 18,8 millions de dollars ont été autorisés pour compléter les dépenses en immobilisations en cours. De plus, après la clôture de l'exercice, la Société a contracté des engagements relatifs au projet d'expansion d'une valeur totale de 24,0 millions de dollars.

Nous avons également des obligations de financement afférentes aux régimes d'avantages sociaux futurs de nos employés, qui comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées. Au 30 septembre 2023, les régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés de nos usines de Montréal et de Taber affichaient un actif net. La dernière évaluation actuarielle aux fins de l'établissement de la situation de capitalisation des régimes de retraite a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2022, et la prochaine évaluation obligatoire le sera en date du 31 décembre 2024. Nous surveillons de près les actifs de nos régimes de retraite et observons des lignes directrices strictes afin de nous assurer que les portefeuilles de placement des régimes de retraite soient diversifiés conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie. Cependant, les actifs des régimes de retraite ne sont pas à l'abri des fluctuations du marché et, en conséquence, nous pourrions devoir verser des cotisations en trésorerie supplémentaires dans le futur. Au cours de l'exercice 2023, les cotisations en trésorerie aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes d'avantages sociaux se sont établies à 4,3 millions de dollars. Au total, nous nous attendons à engager des cotisations en trésorerie d'environ 3,8 millions de dollars au cours de l'exercice 2024 en lien avec les régimes de retraite à prestations déterminées du personnel. De plus amples renseignements sur les avantages sociaux de nos employés et sur les actifs et passifs connexes sont présentés à la note 20 des états financiers consolidés audités.

Les besoins de liquidités pour le fonds de roulement et autres dépenses en immobilisations devraient être comblés à même la trésorerie disponible et les fonds générés par les activités d'exploitation. Le financement du projet d'expansion devrait provenir de différents instruments financiers, notamment de la facilité de crédit renouvelable, des prêts approuvés d'Investissement Québec pouvant atteindre 65 millions de dollars et d'autres instruments d'emprunt et/ou de capitaux propres.

La direction est d'avis que le crédit inutilisé aux termes de la facilité renouvelable et les prêts d'Investissement Québec pour le projet d'expansion sont suffisants pour combler nos besoins escomptés en matière de liquidités.

TITRES EN CIRCULATION

Au 30 septembre 2023 et au 29 novembre 2023, un total de 105 096 120 actions étaient en circulation, respectivement (104 372 045 au 1^{er} octobre 2022).

Pour l'exercice 2023, l'encours des débetures de sixième et de septième séries s'élève respectivement à 57,4 millions de dollars et à 97,6 millions de dollars. Aucune débeture n'a été convertie en actions ordinaires au cours de l'exercice considéré ni de l'exercice précédent.

Nous disposons actuellement d'un régime d'options sur actions qui a été constitué en 2011 et modifié en 2021. Nous avons réservé 6 000 000 d'actions ordinaires aux termes de ce régime en vue de leur attribution à des membres du personnel qui occupent un poste clé. Au 30 septembre 2023, 3 789 786 options avaient été attribuées, dont 3 025 711 étaient en cours, à un prix d'exercice se situant entre 4,28 \$ et 6,51 \$ l'action. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles expireront après dix ans.

Au cours de l'exercice 2018, un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») a été créé. Le tableau qui suit présente les attributions effectuées aux termes de ce régime :

Date d'attribution	UAP		Nombre total d'UAP	Cycle de performance
	UAP attribuées	supplémentaires ¹⁾		
7 décembre 2020	491 412	98 920	590 332	2021-2023
6 décembre 2021	386 709	42 563	429 272	2022-2024
12 décembre 2022	310 964	14 476	325 440	2023-2025

1) Les UAP supplémentaires désignent le total des UAP qui ont été attribuées au titre des dividendes gagnés chaque trimestre depuis l'émission initiale des actions.

Au cours de l'exercice 2023, les attributions de l'exercice 2020 ont fait l'objet d'un règlement en espèces pour un montant de 640 000 \$. Les attributions de l'exercice 2021 feront l'objet d'un règlement en espèces en décembre 2023, ce qui représentera un paiement prévu de 3 908 000 \$.

Les droits liés aux UAP attribuées à des hauts dirigeants et à d'autres membres clés du personnel de direction deviendront acquis à la fin du cycle de performance, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire fixées par le comité des ressources humaines et de la rémunération et du conseil d'administration de la Société. Lorsque les cibles de rendement total pour l'actionnaire atteintes se situent dans la fourchette établie, la valeur du paiement à faire à chaque participant correspond au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP. Lorsque les cibles de rendement total pour l'actionnaire atteintes se situent en deçà du seuil, les droits liés à l'UAP font l'objet d'une renonciation et aucun paiement n'est effectué.

ENVIRONNEMENT, RESPONSABILITÉ SOCIALE ET GOUVERNANCE (« ESG »)

Rogers et son conseil d'administration reconnaissent tous deux l'importance de la gouvernance dans une optique de gestion efficace des activités, de protection des employés et des actionnaires et d'accroissement de la valeur pour les actionnaires. Nous estimons que nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux exigences canadiennes applicables aux émetteurs inscrits à la cote de la TSX. La Société s'engage à suivre l'évolution des recommandations en matière de gouvernance pour s'assurer que ses pratiques restent à jour et pertinentes.

Le conseil d'administration de Rogers a nommé un comité responsable des questions liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance (le « **comité ESG** »). Il est responsable :

- de la supervision et de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités;
- de l'élaboration de principes de gouvernance efficaces, de leur recommandation au conseil d'administration, de leur mise en œuvre et de leur évaluation;
- de la supervision et des conseils au conseil d'administration relativement à la gestion de la stratégie, des initiatives, des risques, des possibilités et des rapports de la Société en ce qui concerne les questions ESG importantes;
- au besoin, de la sélection des candidats qualifiés au poste d'administrateur et de leur recommandation au conseil d'administration de Rogers en vue de leur élection à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société;
- de la revue et(ou) de l'approbation de toute autre question qui lui est expressément confiée par le conseil d'administration de Rogers et de la prise, pour le compte du conseil d'administration, de toute autre initiative nécessaire ou souhaitable en matière de gouvernance, de façon à permettre au conseil d'administration d'assurer une gouvernance efficace de la Société et de contribuer au succès de Rogers.

Le comité ESG est composé de quatre membres : Dean Bergmame (président), M. Dallas H. Ross, Gary M. Collins et Stéphanie Wilkes, lesquels sont tous considérés comme étant indépendants au sens du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance (le « Règlement 58-101 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Bill Maslechko, qui siège au conseil d'administration de Lantic et qui possède une vaste expérience en matière de gouvernance, participe à toutes les réunions du comité ESG à titre d'invité. Il est également considéré étant indépendant au sens du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance (le « Règlement 58-101 »).

Nos systèmes de gouvernance et de gestion des activités sont conçus pour surveiller la conformité aux normes réglementaires environnementales pertinentes. Nous nous conformons, à tous les égards importants, aux lois et règlements en matière d'environnement et nous maintenons un dialogue ouvert avec les autorités de réglementation et les différents ordres de gouvernement en ce qui concerne la sensibilisation aux nouvelles normes environnementales et leur adoption. L'importance sur le plan économique et de la réputation de l'énergie et des ressources naturelles dans nos activités est gérée dans une optique d'amélioration continue, ce qui comprend l'examen des nouvelles technologies et pratiques commerciales disponibles qui réduisent notre empreinte environnementale et qui, dans la mesure du possible, renforcent notre situation financière. Au cours des dernières années, nous nous sommes engagés résolument à tirer parti des nouvelles technologies et des améliorations aux procédés pour récupérer l'énergie résiduelle, améliorer l'efficacité énergétique et réduire l'intensité énergétique.

En ce qui concerne d'éventuelles mesures de remédiation environnementales de nos biens immobiliers, dans l'éventualité de la démolition ou de la vente d'un édifice, il faut prendre note que les installations de Vancouver et de Montréal se prêtent depuis longtemps à une utilisation industrielle et que des matériaux de remblai y ont été employés dans le cours normal des activités. Nous avons inscrit des provisions au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au titre des travaux de remise en état connus et quantifiables qui concernent ces propriétés. Rien ne permet d'assurer que d'importantes sommes ne devront pas être consacrées, en sus des provisions actuelles au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, relativement à la contamination découlant de cette utilisation industrielle ou de l'emploi de matériaux de remblai.

Même si, à notre connaissance, aucun problème particulier n'existe au centre de distribution de Toronto, à l'usine de Taber, ni sur les biens immobiliers de TMTC, rien ne garantit que nous n'aurons pas à engager des dépenses pour régler des problèmes de contamination, qu'ils soient connus ou non actuellement, que ce soit sur les lieux de cette installation, d'autres installations ou de bureaux appartenant à Lantic, ou encore qui sont utilisés ou contrôlés par celle-ci, à l'heure actuelle ou par le passé.

Rogers est engagée socialement et fait la promotion de valeurs fondamentales en phase avec la gérance de l'environnement, le respect, la diversité, l'équité et l'inclusion. Nous favorisons un milieu de travail axé sur la sécurité, l'habilitation, le leadership, la reddition de comptes et la reconnaissance au travail.

Nous nous attendons à ce que tous les fournisseurs, y compris les sous-traitants, les mandataires et les consultants, respectent l'éthique des affaires et les comportements décrits dans notre code de conduite et à ce qu'ils se conforment à l'ensemble des lois et règlements en matière de main-d'œuvre, d'emploi, de santé et sécurité et d'environnement applicables et pertinents.

Le conseil d'administration de Rogers a la responsabilité globale de surveiller et d'évaluer l'orientation stratégique et opérationnelle de l'entreprise et d'y contribuer. Cela comprend l'établissement d'un cadre de gouvernance pour soutenir l'entreprise et satisfaire à toutes les exigences réglementaires et juridiques applicables. Depuis 2022, Rogers compte une équipe responsable des questions ESG au sein de son équipe de direction, qui travaille en appui à sa stratégie ESG.

Au troisième trimestre de l'exercice 2023, nous avons publié notre rapport annuel sur les critères ESG. Le rapport peut être consulté sur SEDAR+ ou sur notre site Web, à l'adresse www.Lanticrogers.com.

Rapports sur les facteurs ESG

En juillet 2023, nous avons publié le rapport sur les facteurs ESG 2022. Ce rapport, qui intègre les indicateurs clés de performance pour les produits agricoles du Sustainability Accounting Standard Board (« **SASB** »), s'appuie sur le rapport de 2021 et le rapport de 2020 et contient plus d'informations sur notre programme de développement durable, y compris sur nos efforts pour améliorer la sécurité et la diversité en milieu de travail.

Dans le rapport sur les facteurs ESG 2022, nous présentons notre performance, nos priorités et nos initiatives ESG pour l'exercice 2022, qui s'est terminé le 1^{er} octobre 2022. Le rapport traite des sujets suivants : mesures de lutte contre les changements climatiques, déchets d'exploitation, gestion de l'eau, emballages, santé et sécurité, diversité, égalité et inclusion, droits de la personne, bien-être et développement des membres du personnel, salubrité des aliments, engagement communautaire, approvisionnement responsable et gouvernance.

L'un des aspects clés de notre programme ESG est la mise en place d'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail qui vise à fournir un environnement de travail sécuritaire à tous nos employés et sous-traitants. Rogers a établi une politique et des normes de santé et de sécurité qui sont régulièrement examinées et mises à jour, et s'est dotée d'une équipe qui collabore avec des professionnels locaux de la santé et de la sécurité pour assurer un suivi et suggérer des améliorations. De plus, Rogers compare sa performance par rapport aux normes de l'Administration de la santé et de la sécurité au travail (*Occupational Safety and Health Administration*, ou « **OSHA** ») des États-Unis et établit des objectifs d'amélioration continue afin de réduire les risques et d'instaurer une culture zéro blessure. Grâce à nos efforts, notre fréquence des blessures déclarées et notre taux d'incidents avec perte de temps ont diminué considérablement au cours des cinq dernières années, et il n'y a eu aucun accident mortel au cours de l'exercice 2022. En 2022, Rogers a enregistré le taux d'incidence le plus bas de son histoire pour l'ensemble de ses établissements, affichant une réduction de 47 % de la fréquence des blessures déclarées et une réduction de 41 % du taux d'incidents avec perte de temps par rapport à 2021.

Un autre aspect important du programme ESG de Rogers est la mise en œuvre de mesures visant à mieux protéger les droits des travailleurs de ses employés et de ses fournisseurs. Nous sommes fiers d'être un employeur qui souscrit au principe de l'égalité des chances, qui s'assure qu'il n'y a aucune discrimination en matière d'embauche et qui garantit l'équité salariale, peu importe le sexe, l'origine ethnique ou tout autre facteur non lié au rendement. Nous avons établi des politiques et un code de conduite des affaires qui énoncent nos attentes et nos lignes directrices à l'égard de sujets tels que l'égalité et la diversité, le harcèlement et les comportements offensants, la liberté d'association et l'absence de travail des enfants ou de travail forcé. En 2019, Rogers a publié sa politique relative aux droits de la personne, qui s'applique à tous ses employés et reflète son engagement envers la responsabilité sociale et le respect de la dignité humaine. En 2022, Rogers a élaboré et publié sa politique d'approvisionnement éthique et durable et le code de conduite des fournisseurs relatif à l'approvisionnement éthique et durable connexe, qui établissent des critères exhaustifs en matière de lutte contre la corruption, de droits des travailleurs, de conditions de travail équitables et sécuritaires et de conformité environnementale. En 2023, nous avons élargi la portée de la politique d'approvisionnement éthique et durable et du code de conduite des fournisseurs relatif à l'approvisionnement éthique et durable connexe afin d'y inclure des aspects liés à la gouvernance et aux droits des terres, et avons créé un plan rigoureux de distribution et de suivi pour surveiller la distribution des documents mis à jour à tous les fournisseurs des secteurs du sucre et des produits de l'érable.

Rogers s'engage également à promouvoir la gestion responsable de ses ressources et de l'environnement en tenant compte des risques environnementaux associés à l'impact de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Nous sommes conscients que les changements climatiques, y compris les conséquences du réchauffement climatique et des phénomènes météorologiques extrêmes, représentent un risque qui pourrait avoir une incidence néfaste sur nos deux secteurs d'activité. Rogers est fière d'avoir investi plus de 9 millions de dollars depuis 2018 dans des projets qui ont amélioré l'efficacité énergétique de ses procédés de fabrication et réduit les émissions de carbone qui y sont associées, une stratégie d'investissement qui se poursuivra au cours des prochaines années.

Par le passé, Rogers n'a déclaré que les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») associées à la combustion des combustibles. Les résultats présentés dans le rapport sur les facteurs ESG de 2022 constituent un inventaire plus complet des émissions de GES de la Société, calculées selon le protocole sur les gaz à effet de serre du World Resources Institute. En 2022, nous avons élargi notre inventaire des émissions de GES déclarées afin d'y inclure toutes les sources d'émissions connues des champs d'application 1 et 2, ainsi qu'un inventaire limité du champ d'application 3. Cette approche comptable plus globale nous permettra d'élaborer des stratégies de réduction du carbone orientées vers l'avenir et d'établir des cibles mesurables sur une base prospective en utilisant 2022 comme année de référence.

En 2022, Rogers a également effectué sa première évaluation des risques liés à l'eau; elle a déterminé que huit de ses neuf installations étaient situées dans des zones présentant un faible risque global lié à l'eau et qu'une installation était située dans une zone présentant un risque global allant de faible à moyen. Rogers s'efforce de réduire sa consommation d'eau au moyen d'initiatives qui comprennent le recyclage et la conservation de l'eau, et de surveiller la qualité de l'eau qu'elle déverse afin de protéger les écosystèmes aquatiques à proximité desquels elle exerce ses activités. Nous avons établi l'objectif publié de nous approvisionner en sucre brut exclusivement auprès de producteurs qui appliquent des pratiques agricoles durables certifiées ou vérifiées d'ici 2027, et en 2022, nous avons franchi une étape importante dans l'atteinte de cet objectif en établissant avec Raïzen un partenariat pluriannuel d'approvisionnement en sucre certifié sans OGM et certifié Bonsucro pour nos activités dans l'Est du Canada. À l'heure actuelle, la quasi-totalité de l'approvisionnement en betteraves à sucre et en sirop d'érable de Rogers provient de fermes situées au Canada et aux États-Unis, et la Société s'assure que les betteraves sont cultivées selon des pratiques agricoles durables vérifiées au moyen d'une évaluation de la durabilité des exploitations agricoles (*Farm Sustainability Assessment, FSA*) de la Sustainable Agriculture Initiative (« SAI »).

Rogers s'engage à utiliser des emballages durables dans ses secteurs du sucre et des produits de l'érable ainsi qu'à réduire au minimum l'impact des emballages de ses produits sur l'environnement. Nous avons procédé à une évaluation des principales composantes des emballages des produits de notre propre marque vendus au détail et avons constaté qu'environ 93 % des emballages de détail de notre marque sont composés de substituts au plastique et sont faits de matériaux pour lesquels les systèmes de recyclage et les marchés finaux sont en général bien développés. Rogers reconnaît que le fait de rendre ses emballages plus durables et recyclables lui procurera un avantage concurrentiel et positionnera avantageusement la Société à mesure que davantage de règlements sur la responsabilité élargie des producteurs (« REP ») seront publiés par les gouvernements provinciaux et fédéraux et les gouvernements d'États.

Enfin, nous sommes fiers d'appuyer les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités et d'offrir chaque année un soutien financier à différents organismes de bienfaisance locaux et internationaux. La politique sur les dons de Rogers guide ses apports aux organismes actifs dans la collectivité locale, y compris ceux qui appuient les familles défavorisées, l'éducation agricole, le bien-être de la collectivité et les employés en crise. Nous épaulons nos employés qui font du bénévolat pour des causes qu'ils soutiennent et nous avons établi un processus qui leur permet de le faire avec l'appui de Rogers. En 2022, Rogers a fait des dons à différents organismes de bienfaisance, dont la Croix-Rouge, Le Chic-Resto-Pop et la banque alimentaire de Taber.

Il est possible d'obtenir des exemplaires des rapports ESG sur le site Web de la Société, à l'adresse www.lanticrogers.com, ou sous le profil de la Société sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

RISQUES ET INCERTITUDES

Nous sommes engagés à adopter des pratiques proactives de gestion des risques et de surveillance. Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'évaluation des risques significatifs liés aux activités. Le processus de gouvernance fait en sorte que nous mettons en place des systèmes qui cernent, gèrent et surveillent efficacement les principaux risques liés à nos deux secteurs d'activité, pour atténuer ou réduire l'incidence défavorable éventuelle. La direction présente régulièrement des mises à jour au conseil d'administration sur les risques et sur les stratégies et mesures d'atténuation connexes. La responsabilité de gestion des risques est partagée à l'échelle de l'organisation et fait partie intégrante de notre système d'information de la direction.

Nous nous sommes dotés de politiques et d'un code de conduite des affaires (le « code ») applicable à tous les administrateurs, dirigeants et employés, ainsi qu'aux consultants et sous-traitants. Ces documents sont revus au moins une fois l'an par le conseil d'administration. Ces politiques et le code visent à promouvoir une gestion des risques judicieuse à l'échelle de l'organisation, à répartir l'autorité appropriée entre les dirigeants et à établir des limites pour les autorisations requises aux fins d'approbation et d'exécution de certaines transactions commerciales. Le code traite spécifiquement des mesures mises de l'avant pour prévenir la corruption, les pratiques anticoncurrentielles et les comportements contraires à l'éthique. Il comprend également des directives claires pour encadrer les relations avec les clients, les fournisseurs et les autres parties prenantes. Le code se trouve sur le site Web de la Société, à l'adresse www.Lanticrogers.com ou sous le profil de Rogers sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Nos affaires et nos activités sont considérablement touchées par plusieurs facteurs et, à ce titre, sont exposées à divers risques et incertitudes. Nous présentons ci-après les risques et incertitudes qui, à notre avis, sont actuellement significatifs. Certains autres risques et incertitudes qui nous sont actuellement inconnus ou qui ne sont actuellement pas considérés comme significatifs pourraient exister.

Ces risques pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos affaires, nos activités, notre situation financière et nos résultats.

Dépendance envers Lantic

Rogers dépend entièrement des activités et des actifs de Lantic étant donné qu'elle est propriétaire de titres de cette société. Par conséquent, les versements d'intérêt aux porteurs de débentures et de dividendes aux actionnaires dépendent de la capacité de Lantic ou de TMTC à s'acquitter de leurs obligations de paiement des intérêts sur les billets subordonnés et à déclarer et payer des dividendes ou à effectuer un remboursement de capital à l'égard des actions ordinaires. Les modalités des dettes bancaires et autres formes de dettes de Lantic restreignent sa capacité de payer des dividendes et d'effectuer d'autres distributions sur ses actions ou d'effectuer des paiements de principal ou d'intérêts sur une dette subordonnée, y compris une dette qui peut être détenue, directement ou indirectement, par Rogers, dans certaines circonstances. En outre, Lantic peut reporter le versement d'intérêts à l'égard des billets subordonnés en tout temps pendant une période pouvant aller jusqu'à 18 mois.

Absence de garantie quant à la performance future

La performance antérieure et actuelle des activités de Rogers, de Lantic et de TMTC n'est pas nécessairement représentative de leur succès dans l'avenir. La performance future de ces activités pourrait être influencée par des ralentissements de l'économie et par d'autres facteurs indépendants de la volonté de Rogers, de Lantic et de TMTC. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et sur la performance financière de Lantic et de TMTC, ce qui pourrait nuire sensiblement à notre performance, à nos résultats financiers et à notre situation financière.

Évolution de la conjoncture économique générale

L'évolution de la conjoncture économique générale pourrait avoir une incidence significative sur la rentabilité de nos secteurs d'activité et sur l'évaluation de la valeur de nos actifs, affectant ainsi notre capacité à mener à bien notre stratégie commerciale. Les pressions inflationnistes actuelles font augmenter les charges d'exploitation et rien ne garantit que nous serons en mesure de recouvrer l'ensemble de ces coûts au moyen d'augmentations correspondantes des prix pour nos clients.

La récente évolution de la conjoncture économique générale et le risque de détérioration de l'économie mondiale pourraient nuire à la performance, aux résultats financiers et à la situation financière de Rogers.

Réglementation gouvernementale et politiques en matière de commerce extérieur concernant le secteur du sucre

En 1995, Revenu Canada a rendu une décision à l'égard du dumping au Canada de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la République de Corée, et a reconnu qu'il y avait des importations subventionnées de sucre raffiné en provenance des pays de l'Union européenne (« UE »). Le Tribunal canadien du commerce extérieur (« TCCE ») a étudié le cas et a statué que le dumping de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Pays-Bas ainsi que le subventionnement du sucre raffiné en provenance de l'Union européenne menaçaient l'industrie du sucre au Canada. Cette décision a donné lieu à l'imposition de droits de protection à l'égard de ces importations déloyales.

En vertu des lois canadiennes, ces droits doivent être révisés tous les cinq ans. En août 2021, le TCCE a conclu son cinquième examen des conclusions de 1995 et a rendu la décision de reconduire pour une autre période de cinq ans les droits visant i) le sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et ii) le sucre subventionné en provenance de l'UE. L'Institut canadien du sucre (« ICS ») et ses membres, dont fait partie Lantic, ont apporté leur pleine collaboration à l'examen et ont soumis des éléments de preuve et des témoignages détaillés au TCCE. Le TCCE a convenu que les importations de sucre subventionné et faisant l'objet de dumping causeraient vraisemblablement un préjudice grave à l'industrie canadienne du sucre si les droits de douane étaient éliminés.

À la suite de l'examen du TCCE, l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC ») a conclu en mars 2022 un réexamen pour mettre à jour les droits de douane applicables au sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et au sucre subventionné en provenance de l'UE. L'ASFC a déterminé que des droits antidumping continueront de s'appliquer aux importations de sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et a décidé que des droits compensateurs continueront de s'appliquer aux importations de sucre subventionné en provenance de l'UE.

Les droits sur les importations de sucre raffiné des États-Unis, de l'UE et du Royaume-Uni sont importants pour Lantic et pour l'ensemble de l'industrie du raffinage de sucre au Canada, car ils protègent le marché des répercussions négatives de la concurrence déloyale occasionnée par les importations en provenance de ces pays. Le soutien accordé par les États aux producteurs de sucre et les dispositions des régimes de quotas de production de sucre des États-Unis et de l'UE qui créent des distorsions commerciales demeurent à l'origine de la production et de l'exportation excédentaires de sucre raffiné, ce qui constitue une menace pour l'industrie canadienne du sucre.

Bien que la récente décision soit valide pour une période de cinq ans, elle pourrait être contestée par les participants au marché et faire l'objet d'une demande de révision advenant une modification importante de la conjoncture du marché. Si les droits devaient être éliminés ou réduits substantiellement dans l'avenir, cela pourrait entraîner d'importantes répercussions financières pour Lantic et les autres membres de l'industrie canadienne du sucre raffiné.

Approvisionnement en sucre de canne brut

Quelque 180 millions de tonnes métriques de sucre sont produites à l'échelle mondiale. De cette quantité, environ 55 millions de tonnes métriques de sucre sont négociées sur le marché mondial. Lantic, par l'entremise de ses raffineries de sucre de canne, achète environ 0,7 million de tonnes métriques de sucre brut par année. Même si l'offre de sucre brut à l'échelle mondiale est largement supérieure aux besoins annuels de Lantic, la concentration de l'offre dans certains pays comme le Brésil, jumelée à l'accroissement des activités de raffinage de sucre de canne dans certains pays, peut créer un resserrement de la disponibilité du sucre de canne à certains moments de l'année. Afin de prévenir toute pénurie de sucre brut, Lantic conclut habituellement des contrats d'approvisionnement à long terme avec des fournisseurs fiables. Pour l'approvisionnement en sucre brut qui ne fait pas l'objet de contrats, des primes importantes peuvent devoir être payées sur les achats de sucre brut pour les livraisons à échéance rapprochée, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Approvisionnement en betteraves à sucre et qualité en Alberta

La disponibilité des betteraves à sucre aux fins de transformation à l'usine de Taber, en Alberta, repose sur la conclusion d'un contrat d'approvisionnement avec les Producteurs, et requiert que ces derniers cultivent une superficie suffisante chaque année. Si une superficie insuffisante était ensemencée au cours d'une année donnée ou si Lantic et les Producteurs ne parvenaient pas à s'entendre sur un contrat d'approvisionnement, les activités de transformation pourraient se retrouver aux prises avec une pénurie de betteraves à sucre, ce qui nécessiterait le transfert de produits des raffineries de canne de la Société vers le marché des Prairies, normalement approvisionné par l'usine de Taber. Cette situation entraînerait une hausse des frais de distribution de Lantic et pourrait avoir une incidence importante sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Les betteraves à sucre, comme la plupart des autres cultures, sont touchées par les conditions météorologiques pendant la saison de croissance. De plus, les conditions météorologiques durant la saison de la récolte et de la transformation peuvent avoir une incidence sur l'approvisionnement total en betteraves et sur le rendement en sucre des betteraves entreposées aux fins de transformation de Lantic. Une réduction importante de la quantité ou de la qualité des betteraves à sucre récoltées, en raison de conditions météorologiques défavorables, de maladies ou d'autres facteurs, pourrait entraîner une baisse de la production, ce qui aurait des conséquences financières négatives pour Lantic.

Cours du sucre brut n° 11 et risque de change pour le secteur du sucre

Le prix des achats de sucre de canne brut pour les raffineries de Montréal et de Vancouver est fondé sur le cours du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE. Le prix du sucre raffiné vendu aux clients est également tributaire du marché du sucre brut n° 11. Tous les achats de sucre de canne brut et les ventes de sucre raffiné sont couverts économiquement par des instruments financiers comme des contrats à terme pour atténuer le risque, ce qui élimine l'incidence de la volatilité du cours du sucre brut n° 11.

Ces achats de sucre de canne brut et ventes de sucre raffiné sont libellés en dollars américains et pourraient nous exposer à la fluctuation de la valeur du dollar canadien. Notre stratégie consiste à couvrir l'exposition au risque de change de ces transactions au moyen des instruments financiers disponibles, comme les contrats à terme, pour éliminer l'incidence de la volatilité.

Rien ne garantit que nous serons en mesure de continuer à réduire efficacement cette exposition au cours du sucre brut n° 11 et au risque de change connexe dans l'avenir. L'absence d'instruments financiers efficaces disponibles pour atténuer ces risques pourrait avoir une incidence significative sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Projet d'accroissement de la capacité de production dans l'Est du Canada annoncé récemment

Le parachèvement du projet d'expansion récemment annoncé est assujéti à plusieurs conditions et risques, dont certains sont hors du contrôle de Lantic. Les plans techniques détaillés pour le projet ont été achevés et comprennent des estimations relatives aux coûts, aux délais de construction et à la capacité de production supplémentaire. Le coût total prévu du projet est estimé à environ 200 millions de dollars.

Des retards et des dépassements de coûts pourraient survenir pendant la construction du projet d'expansion. Un certain nombre de facteurs pourraient causer de tels retards ou dépassements de coûts, notamment les retards liés aux permis, la hausse des prix liés à la construction, l'évolution des exigences en matière de travaux techniques et de conception, l'efficacité des entrepreneurs, les arrêts de travail, les conditions météorologiques défavorables et la disponibilité du financement. Même une fois achevés, la nouvelle capacité installée et les autres actifs connexes pourraient ne pas fonctionner comme prévu en raison de défauts de conception ou de fabrication, lesquels pourraient ne pas tous être couverts par la garantie. Un bris mécanique de l'équipement pourrait survenir après l'expiration de la garantie et se traduire par une perte de production et des coûts de réparation.

En outre, pour achever le projet, Lantic pourrait devoir modifier de nouveau ses facilités de crédit existantes et possiblement conclure des ententes de financement additionnelles afin de financer la construction. La capacité de Lantic à obtenir le financement global pour le projet dépend de divers facteurs, dont la demande de sucre raffiné sur le marché, le coût définitif du projet et les conditions d'emprunt sur le marché des capitaux.

Rien ne garantit que le projet d'expansion ira de l'avant ou qu'il sera réalisé dans les délais prévus d'environ deux ans, offrant ainsi les volumes additionnels prévus au coût prévu. L'incapacité de Lantic de réaliser le projet d'expansion selon les conditions prévues pourrait avoir une incidence significative sur la performance, les résultats financiers et la situation financière de Rogers.

Concurrence dans le secteur du sucre

En ce qui concerne le secteur du sucre, Lantic fait face à la concurrence de Sucre Redpath Ltée ainsi que d'exploitants et de distributeurs régionaux de moindre envergure de sucre raffiné canadien et étranger, comme Sucro Sourcing LLC. Les différences de proximité des diverses régions géographiques au Canada et ailleurs entraînent des différences de frais de transport et de frais d'expédition, qui, à leur tour, ont une incidence sur la fixation des prix et le caractère concurrentiel en général.

En plus du sucre, le marché global des édulcorants comprend aussi les édulcorants à base de maïs (comme le SMHTF, soit un édulcorant sous forme liquide qui peut remplacer le sucre liquide dans les boissons gazeuses et certaines autres applications) et les édulcorants non nutritifs à haut pouvoir sucrant (comme l'aspartame, le sucralose et la stévia). Les différences de propriétés fonctionnelles et de prix déterminent en général l'utilisation de ces divers édulcorants. D'autres édulcorants ont remplacé le sucre dans certains produits par le passé. Nous ne sommes pas en mesure de prévoir la disponibilité, l'état du développement ou l'utilisation possible de ces édulcorants, ni leur incidence possible sur les activités de Lantic.

Cours du gaz naturel

Le gaz naturel représente une charge importante des activités de raffinage de la Société. Nos trois raffineries de sucre consomment du gaz naturel dans le processus de raffinage. L'usine de production de sucre de betterave de Taber comprend également des activités de transformation agricole et par conséquent, utilise plus d'énergie que les installations de sucre de canne de Vancouver et Montréal pour sa production, en raison surtout de la nécessité de faire chauffer les fines lamelles de betteraves à sucre pour faire évaporer l'eau des jus contenant le sucre et de faire sécher la pulpe de betterave fraîche. Le processus de nos usines d'embouteillage du secteur des produits de l'érable nécessite également l'utilisation de gaz naturel, mais dans une moindre mesure.

Les changements de coûts et de sources d'énergie peuvent avoir une incidence sur les résultats financiers associés aux activités d'exploitation de Lantic. De plus, tous les achats de gaz naturel sont effectués sur la base de prix en dollars américains. Par conséquent, les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain ont également une incidence sur les coûts d'énergie. Pour diminuer l'incidence de la fluctuation des prix du gaz naturel, Lantic couvre une partie de ces derniers au moyen de contrats sur le gaz naturel. L'application provinciale d'une certaine forme de taxe sur le carbone est de plus en plus importante partout au Canada. Or, le taux de la taxe sur le carbone augmente dans certaines provinces qui ont choisi de l'imposer, ce qui pourrait accroître les coûts énergétiques globaux de Lantic.

Régime de réglementation régissant l'achat et la vente de sirop d'érable au Québec

Les producteurs acéricoles du Québec sont tenus d'exercer leurs activités dans le cadre établi par la *Loi sur la mise en marché*, qui habilite les PPAQ à gérer la production et la mise en marché du sirop d'érable au Québec. Dans le cadre de leurs fonctions de réglementation et d'organisation, les PPAQ sont responsables d'établir et de gérer un cadre de gouvernance ayant pour objectif de maintenir l'approvisionnement du marché et des prix équitables pour tous les producteurs pour le sirop d'érable vendu en vrac dans des contenants de cinq litres ou plus. Cela comprend la gestion des surplus de production et leur entreposage en vue de stabiliser le prix du sirop d'érable.

Le sirop d'érable en vrac peut être vendu aux PPAQ ou à des acheteurs autorisés par eux. Au Québec, près de 90 % de la production totale du sirop d'érable est vendu aux PPAQ ou aux acheteurs autorisés, et seulement environ 10 % de la production totale est vendue directement par les producteurs aux consommateurs ou à des épiceries. TMTC est un acheteur autorisé des PPAQ. Le statut d'acheteur autorisé est renouvelé chaque année. Il n'est pas certain que TMTC pourra conserver son statut d'acheteur autorisé des PPAQ. L'incapacité de TMTC de demeurer un acheteur autorisé des PPAQ aurait une incidence sur notre capacité d'approvisionner nos installations d'embouteillage et aurait par conséquent une incidence significative sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

Les PPAQ, en leur qualité d'agent de négociation et de vente des producteurs de sirop d'érable du Québec, établissent le prix d'achat minimal du sirop d'érable pour les acheteurs autorisés. Les PPAQ établissent le prix en fonction des données issues de la veille du marché, de l'offre disponible et de la demande attendue. Si les PPAQ augmentent sensiblement le prix du sirop d'érable, rien ne garantit que TMTC sera en mesure de recouvrer une telle augmentation auprès de ses clients et, par conséquent, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

Aux termes des règles et de la réglementation des PPAQ, les acheteurs autorisés doivent s'engager à acheter un nombre de barils de sirop d'érable correspondant à leur « volume de ventes anticipé ». Ce volume anticipé doit être réaliste et dans le prolongement des volumes achetés au cours des années précédentes. Le refus des PPAQ d'accepter notre volume anticipé ou notre incapacité d'évaluer correctement notre volume anticipé pour une année donnée pourrait influencer sur notre aptitude à augmenter notre capacité de production et, par conséquent, cela pourrait avoir une incidence significative sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

Approvisionnement en sirop d'érable

Les PPAQ ont constitué une réserve stratégique de sirop d'érable afin d'atténuer les effets des fluctuations imputables aux conditions météorologiques et d'empêcher ces fluctuations d'entraîner des montées et des chutes importantes du prix du sirop d'érable. L'objectif des PPAQ est d'avoir en réserve environ la moitié de la production annuelle. La réserve varie d'une année à l'autre en fonction du volume des récoltes. Chaque année, les PPAQ peuvent organiser une vente d'une partie de la réserve ainsi accumulée. Rien ne garantit que TMTC pourra obtenir une partie de cette réserve pour compenser une diminution de la production imputable aux conditions météorologiques ou que cette réserve permettra de compenser un déficit de production au cours d'une année donnée.

Une diminution de la production ou l'incapacité d'acheter des réserves supplémentaires auprès des PPAQ pourrait avoir une incidence sur les approvisionnements de TMTC en sirop d'érable et autres produits de l'érable et, ultimement, sur sa performance et ses résultats financiers.

Le secteur des produits de l'érable repose en grande partie sur l'exportation

On estime actuellement à 1,4 milliard de dollars la valeur du marché du sirop d'érable à l'échelle mondiale, les États-Unis étant de loin le plus grand importateur, devant le Japon et l'Allemagne. Malgré l'augmentation des ventes des produits de l'érable que le marché canadien a connu ces dernières années, le secteur dépend en grande partie du marché international. Au cours des dernières années, l'État de New York, le Vermont et le Maine ont augmenté leur production de sirop d'érable et font désormais concurrence au Québec, qui demeure cependant le plus grand producteur et exportateur de sirop d'érable au monde.

Tout en poursuivant le développement de nos efforts de vente à l'extérieur du Canada, notamment en augmentant nos efforts de vente dans des pays où le marché du sirop d'érable est en développement, nous faisons face à une forte concurrence de la part d'embouteilleurs et de distributeurs internationaux, dont des sociétés canadiennes et américaines, à l'égard de notre part du marché international.

Les activités de notre secteur des produits de l'érable à l'échelle internationale comportent elles aussi des risques inhérents, y compris des risques de changements dans la libre circulation des produits alimentaires entre les pays, de fluctuation de la valeur des monnaies, d'adoption de politiques budgétaires discriminatoires et de changements imprévus dans la réglementation et la législation locales, outre l'incertitude quant à l'exercice de recours dans des territoires étrangers. Ces territoires pourraient imposer des droits de douane, des quotas, des barrières commerciales et d'autres restrictions similaires à l'égard de nos ventes à l'échelle internationale et subventionner des produits agricoles concurrents.

Ces risques pourraient tous entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des revenus, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait avoir un effet défavorable important sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

Concurrence dans le secteur des produits de l'érable

Notre secteur des produits de l'érable est la plus importante société d'embouteillage et de distribution de sirop d'érable de marque et de marque maison du monde. Nous comptons cinq principaux concurrents situés au Canada et aux États-Unis, et nous livrons aussi concurrence aux nombreuses entreprises d'embouteillage et de distribution américaines.

La majeure partie du chiffre d'affaires de notre secteur des produits de l'érable est générée par les ventes de produits de marque maison. Nous prévoyons que dans un avenir prévisible, la relation avec nos principaux clients offrant des produits de marque maison continuera d'être essentielle et d'avoir une incidence importante sur notre chiffre d'affaires. Bien que nous soyons d'avis que notre relation avec nos principaux clients offrant des produits de marque maison est excellente, la perte de ces clients, la réduction des affaires qui en proviennent ou un défaut de paiement de leur part pourrait réduire considérablement notre chiffre d'affaires et avoir des répercussions négatives sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

Exposition du secteur des produits de l'érable au risque de change

Une part importante des ventes de sirop d'érable sont des exportations et sont libellées en dollars américains, en euros ou en dollars australiens. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien ont une incidence sur la rentabilité de ces ventes. Afin d'atténuer l'effet des fluctuations du dollar canadien en regard du dollar américain, de l'euro et du dollar australien, nous concluons des contrats de couverture de change avec certains clients pour atténuer le risque de change.

Rien ne garantit que nous serons en mesure de continuer à réduire efficacement cette exposition au risque de change dans l'avenir. L'absence d'instruments financiers efficaces disponibles pour atténuer ce risque pourrait avoir une incidence significative sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

Cybersécurité

Nous sommes exposés à différentes menaces à la sécurité, notamment des menaces qui touchent la cybersécurité et visent à procurer un accès non autorisé à des renseignements confidentiels, à rendre des données ou des systèmes inutilisables, ou à entraver de quelque autre façon notre capacité à exercer nos activités. Nos activités dépendent de divers systèmes de technologie de l'information. Une cyberattaque, y compris, sans toutefois s'y limiter, un accès non autorisé, une fuite d'informations confidentielles (ou un vol d'identité), un logiciel malveillant ou d'autres violations des systèmes qui contrôlent nos activités de production et notre gestion financière pourraient gravement perturber ou autrement nuire à nos activités. De telles attaques visant nos systèmes d'information et l'incapacité de rapidement reprendre des activités normales pourraient avoir des conséquences pour les particuliers, pour nos partenaires d'affaires et pour nos capacités opérationnelles et pourraient engendrer des dépenses inattendues ayant une incidence sur la rentabilité, entacher notre réputation et entraîner des responsabilités additionnelles.

Pour gérer le risque lié à la cybersécurité, nous continuons d'investir dans des systèmes, des infrastructures et des mesures de sécurité informatiques appropriés, notamment des plans de mesures d'urgence, nous évaluons régulièrement nos technologies, nos processus et nos pratiques en place, et nous veillons à ce que les employés aient une bonne compréhension et soient conscients de leur rôle en matière de protection de l'intégrité de notre sécurité technologique et de nos renseignements. Nous nous fions aux produits et services de tierces parties pour nous aider à protéger notre infrastructure de technologie de l'information ainsi que les renseignements exclusifs et confidentiels que nous possédons. Nous cherchons à être proactifs en matière de cybersécurité et, par conséquent, prévoyons que nous continuerons à consacrer des dépenses afin de contrer ces menaces et risques toujours plus complexes.

Les mesures de sécurité que nous avons mises en œuvre ne peuvent assurer une sécurité absolue, et notre infrastructure de technologie de l'information peut être vulnérable à des cyberattaques. De telles attaques pourraient comporter des risques accrus pour nos activités et les exposer à des coûts supplémentaires et, selon leur ampleur définitive, pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Relations de travail avec les employés syndiqués

La plupart de nos établissements sont syndiqués, et des conventions collectives sont actuellement en vigueur dans chacune des usines syndiquées, à l'exception de la raffinerie de sucre de Vancouver. Le 28 septembre 2023, les membres du personnel syndiqués de la raffinerie de sucre de Vancouver, représentés par Public and Private Workers of Canada Local 8, ont déclenché une grève. À la date du présent rapport de gestion, la grève est toujours en cours. Cet arrêt de travail devrait avoir une incidence négative sur nos résultats financiers pour 2024, dont la portée n'est pas encore connue et dépendra principalement de la durée de la grève et des éventuels coûts supplémentaires internes requis pour servir nos clients de l'Ouest touchés par l'arrêt de travail.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons signé une nouvelle convention collective avec le syndicat de notre usine d'embouteillage de sirop d'érable de Granby.

Nous avons mis en place des plans de continuité des activités pour atténuer les éventuelles répercussions de tout arrêt de travail dans nos établissements. Cependant, de tels arrêts survenant au cours de l'exercice considéré ou des prochains exercices pourraient restreindre notre capacité à servir notre clientèle dans les régions touchées et, par conséquent, pourraient nuire à notre performance, à nos résultats financiers et à notre situation financière.

Fluctuations des taux d'intérêt

Nous utilisons notre facilité de crédit renouvelable pour financer nos activités courantes et une partie du projet d'expansion. Nous sommes assujettis au risque de taux d'intérêt en raison du taux variable de notre facilité de crédit à court terme renouvelable. Pour atténuer le risque de volatilité des taux d'intérêt à court terme, nous couvrons une partie de notre risque au moyen de swaps de taux d'intérêt. Rien ne garantit que des swaps de taux d'intérêt efficaces seront accessibles dans l'avenir pour atténuer ce risque.

Pandémies, épidémies et autres urgences de santé publique

Nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière, nos flux de trésorerie et le cours de notre action peuvent subir l'incidence défavorable de pandémies, épidémies et autres urgences de santé publique, comme la pandémie de COVID-19. De tels événements pourraient inciter les autorités de santé publique et autres autorités gouvernementales à ordonner la fermeture des bureaux ainsi que celle d'autres entreprises ce qui, quel que soit le cas, pourrait mener à un ralentissement économique généralisé, affectant ainsi l'activité économique en perturbant les chaînes d'approvisionnement et de livraison.

Sécurité alimentaire et santé des consommateurs

Nos secteurs du sucre et des produits de l'érable sont soumis à des facteurs de risque qui touchent l'industrie alimentaire dans son ensemble, notamment les risques posés par les contaminations accidentelles, la violation de produits, la responsabilité des produits de consommation ainsi que les coûts et les interruptions pouvant découler d'un rappel de produit. Nous assurons une gestion active de ces risques en maintenant des contrôles et procédures stricts et rigoureux dans nos installations de fabrication et nos systèmes de distribution.

Nos installations sont soumises à des inspections par des organismes fédéraux de santé au Canada et des institutions similaires de l'extérieur du Canada. Nous procédons également à nos propres inspections afin de nous assurer de la conformité à nos normes internes qui, de façon générale, sont soit équivalentes aux normes des organismes de réglementation, soit plus élevées que ces dernières, de manière à atténuer les risques liés à la sécurité alimentaire.

Les consommateurs, les responsables de la santé publique et les administrations publiques s'inquiètent de plus en plus des conséquences de l'obésité sur la santé publique, et en particulier chez les jeunes. De plus, un certain nombre de chercheurs, de promoteurs des modes de vie sains et de recommandations nutritionnelles suggèrent que la consommation de sucre, sous différentes formes, constitue l'une des principales causes de la hausse des taux d'obésité et encouragent la population à réduire sa consommation de sucre. La préoccupation grandissante du public à l'égard de l'obésité et d'autres maladies; la possibilité que les gouvernements imposent des taxes nouvelles ou supplémentaires sur les produits contenant du sucre, comme les boissons sucrées, afin de réduire la consommation ou de générer des revenus; l'évolution des préférences des consommateurs privilégiant d'autres types d'édulcorants au détriment du sucre; un alourdissement de la réglementation concernant la commercialisation, l'étiquetage, l'emballage ou la vente des produits, ainsi que la publicité négative pourraient entraîner une baisse de la demande de nos produits. Chacun de ces facteurs pourrait avoir un effet défavorable important sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Santé, sécurité et risques environnementaux

Nos activités comportent un risque inhérent de responsabilité à l'égard de la santé et de la sécurité des employés et de l'environnement, dont le risque d'ordonnances gouvernementales pour remédier à des conditions non sécuritaires ou à certains enjeux environnementaux. La conformité aux lois actuelles et futures en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement demeure importante pour l'exploitation efficace de nos activités. Nous avons engagé et continuerons d'engager des dépenses pour nous conformer aux réglementations fédérales, provinciales et municipales afin de gérer notre responsabilité éventuelle.

Nous sommes d'avis que RSI et ses filiales se conforment actuellement, à tous les égards importants, aux lois et règlements en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. Cela comprend les règlements en matière d'environnement portant sur le traitement et la vidange des eaux usées et des eaux de refroidissement, sur les émissions atmosphériques, ainsi que sur la contamination et le déversement de substances. Cependant, ces réglementations sont devenues progressivement plus contraignantes. Nous prévoyons que cette tendance se poursuivra et que le respect de ces règlements pourrait engendrer des coûts de conformité additionnels. Le non-respect de ces règlements est susceptible d'entraîner des amendes ou d'autres pénalités qui pourraient, dans certaines circonstances, inclure l'obligation de procéder à des travaux d'assainissement. Par conséquent, rien ne garantit que des enjeux additionnels en matière de santé, de sécurité et d'environnement liés à des situations actuellement connues et inconnues n'engendreront pas de dépenses dans l'avenir ni n'entraîneront des amendes, pénalités ou autres conséquences significatives pour notre entreprise et nos activités et susceptibles d'avoir une incidence sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Changements climatiques à l'échelle mondiale

Les changements climatiques à l'échelle mondiale, y compris les impacts du réchauffement climatique et le changement soudain des conditions météorologiques entraînant des phénomènes météorologiques extrêmes, représentent un risque qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos deux secteurs d'activités. Ce risque s'est accru ces dernières années alors que le mercure monte et que les phénomènes météorologiques extrêmes sont plus fréquents.

La production de sucre raffiné par notre secteur du sucre repose sur la disponibilité du sucre de canne brut et des betteraves à sucre. Les phénomènes météorologiques extrêmes présentent un risque de dommages aux récoltes annuelles de canne à sucre et de betteraves à sucre. La taille et la qualité des récoltes dépendent directement des conditions météorologiques. Les effets défavorables des changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient donner lieu à des problèmes d'approvisionnement et(ou) à une augmentation substantielle des prix d'achat pour notre secteur du sucre.

La production du sirop d'érable s'étend sur une période de six à huit semaines au cours des mois de mars et d'avril. La production de sirop d'érable est étroitement liée aux conditions météorologiques étant donné que la sève ne coule que lorsque la température s'élève au-dessus du point de congélation durant le jour et retombe sous celui-ci durant la nuit, créant ainsi une pression suffisante pour stimuler la coulée. Compte tenu de l'importance de la température dans le processus de collecte de la sève d'érable, les changements climatiques et le réchauffement de la planète pourraient avoir un effet défavorable sur ce processus en écourtant la saison de production du sirop d'érable. Le raccourcissement de la saison de production du sirop d'érable pourrait également avoir une incidence sur le niveau de production.

Ces risques liés aux changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient entraîner une baisse des ventes, une hausse des coûts et des perturbations du marché, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Mécanisme de tarification du carbone

La Société exploite trois usines qui sont assujetties à la tarification provinciale de la pollution par le carbone au Canada, soit nos raffineries de Montréal et de Vancouver ainsi que notre usine de transformation de betteraves à sucre de Taber. Nous avons réalisé une évaluation des risques approfondie des différents régimes de réglementation provinciaux afin de comprendre le niveau de risque et de déterminer les mesures d'atténuation potentielles.

D'éventuelles modifications futures des règles et règlements actuels, y compris la hausse du niveau actuel de la taxe connexe, pourraient avoir une incidence défavorable significative sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Stress hydrique

Nos activités de raffinage du sucre et les activités agricoles de nos fournisseurs dépendent de la disponibilité d'eau utilisable. Pour mieux comprendre ce risque, nous effectuons régulièrement des évaluations des risques liés à l'eau afin de prioriser les mesures et les investissements dans nos installations, tout en ayant comme objectif d'optimiser la consommation d'eau liée à notre processus de production. Nous collaborons également avec nos fournisseurs dont les activités agricoles nécessitent de l'eau pour surveiller notre exposition potentielle et pour nous assurer d'un approvisionnement stable et durable en matières premières pour nos usines de production.

D'éventuelles modifications futures des règles et règlements actuels relatifs à l'utilisation de l'eau, y compris la hausse du coût actuel de l'eau nécessaire dans le cadre de notre processus de production, pourraient avoir une incidence défavorable significative sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Capacité à maintenir en poste les dirigeants et employés clés et à attirer de nouveaux talents

Les dirigeants et autres employés clés de Rogers, Lantic et TMTc jouent un rôle important dans notre réussite. Notre performance et notre croissance futures dépendent, dans une large mesure, des capacités, de l'expérience et des efforts de notre équipe de direction. Notre capacité à maintenir en poste notre équipe de direction ou à attirer des remplaçants convenables advenant le départ de membres clés de l'équipe de direction est tributaire de la nature concurrentielle du marché de l'emploi.

La perte des services de membres clés de l'équipe de direction ou la limitation de leur disponibilité pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance, les résultats financiers ou la situation financière de Rogers. En outre, une telle perte pourrait être

perçue de manière négative sur les marchés financiers. Notre réussite dépend en grande partie de notre capacité soutenue à attirer, perfectionner et maintenir en poste des employés chevronnés pour répondre aux besoins de l'entreprise.

Questions d'ordre fiscal

Le bénéfice de Rogers et de ses filiales doit être calculé et imposé conformément aux lois fiscales canadiennes et américaines, lesquelles peuvent toutes faire l'objet de modifications susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur la capacité à verser des dividendes dans l'avenir. Rien ne garantit que les autorités fiscales accepteront les positions fiscales adoptées, y compris les calculs en ce qui a trait aux montants de bénéfice imposable, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les dividendes.

En vertu de sa structure actuelle, la Société a une dette intersociétés ou une dette similaire importante sur laquelle elle verse des intérêts élevés qui se répercutent sur ses bénéfices et, par le fait même, sur l'impôt à payer. Rien ne garantit que les autorités fiscales ne chercheront pas à contester le montant des charges d'intérêts déduites. Si le montant des charges d'intérêts déduites par Lantic était contesté avec succès, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le montant des liquidités transférées à Rogers aux fins du paiement des dividendes. La direction est d'avis que les charges d'intérêts inhérentes à la structure sont tolérables et raisonnables, compte tenu des modalités de la dette que Lantic a envers Rogers.

Gestion et exploitation de Lantic

Le conseil d'administration de Lantic est actuellement contrôlé par Lantic Capital, société affiliée de Belcorp Industries. Par conséquent, les détenteurs d'actions ne jouent pas un rôle déterminant dans les questions ayant trait à l'exploitation de Lantic et, si ces détenteurs sont en désaccord avec les décisions du conseil d'administration de Lantic, ils disposent de peu de recours. En raison du contrôle qu'exerce Lantic Capital sur le conseil d'administration de Lantic, il peut s'avérer plus difficile pour des tiers de tenter d'acquiescer le contrôle de Lantic ou de Rogers, ou encore d'exercer une influence sur leurs activités respectives.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux PCGR. Par mesure financière non conforme aux PCGR, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux PCGR présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux PCGR à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux PCGR que nous utilisons dans le présent rapport de gestion.

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts, l'impôt, l'amortissement et la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes, de la dépréciation du goodwill et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers et de la dépréciation du goodwill. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les

dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent rapport de gestion, nous traitons des mesures financières non conformes aux PCGR, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des PCGR. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux PCGR et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T4 2023			T4 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	35 512	5 680	41 192	26 758	1 714	28 472
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(1 790)	791	(999)	8 566	2 103	10 669
Marge brute ajustée	33 722	6 471	40 193	35 324	3 817	39 141
Résultat des activités d'exploitation	20 395	2 420	22 815	12 662	(51 007)	(38 345)
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(1 790)	791	(999)	8 566	2 103	10 669
Dépréciation du goodwill	–	–	–	–	50 000	50 000
Résultat ajusté des activités d'exploitation	18 605	3 211	21 816	21 228	1 096	22 324
Résultat des activités d'exploitation	20 395	2 420	22 815	12 662	(1 007)	(38 345)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	5 058	1 695	6 753	4 947	1 681	6 628
Dépréciation du goodwill	–	–	–	–	50 000	50 000
BAlIA ¹⁾	25 453	4 115	29 568	17 609	674	18 283
BAlIA ¹⁾	25 453	4 115	29 568	17 609	674	18 283
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(1 790)	791	(999)	8 566	2 103	10 669
BAlIA ajusté	23 663	4 906	28 569	26 175	2 777	28 952
(Perte nette) bénéfice net			11 876			(45 502)
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			(999)			10 669
Dépréciation du goodwill			–			50 000
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			201			(328)
Impôt sur les ajustements ci-dessus			205			(2 678)
Bénéfice net ajusté			11 283			12 161
(Perte nette) bénéfice net de base par action			0,12			(0,44)
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			(0,01)			0,56
Bénéfice net ajusté de base par action			0,11			0,12

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	CUM 2023			CUM 2022		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	144 397	21 329	165 726	115 872	14 933	130 805
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(8 375)	(2 020)	(10 395)	10 296	2 381	12 677
Marge brute ajustée	136 022	19 309	155 331	126 168	17 314	143 482
Résultat des activités d'exploitation	86 510	8 453	94 963	60 458	(47 145)	13 313
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(8 375)	(2 020)	(10 395)	10 296	2 381	12 677
Dépréciation du goodwill	–	–	–	–	50 000	50 000
Résultat ajusté des activités d'exploitation	78 135	6 433	84 568	70 754	5 236	75 990
Résultat des activités d'exploitation	86 510	8 453	94 963	60 458	(47 145)	13 313
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	19 511	6 775	26 286	19 380	6 768	26 148
Dépréciation du goodwill	–	–	–	–	50 000	50 000
BAlIA ¹⁾	106 021	15 228	121 249	79 838	9 623	89 461
BAlIA ¹⁾	106 021	15 228	121 249	79 838	9 623	89 461
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	(8 375)	(2 020)	(10 395)	10 296	2 381	12 677
BAlIA ajusté ¹⁾	97 646	13 208	110 854	90 134	12 004	102 138
(Perte nette) bénéfice net			51 789			(16 568)
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			(10 395)			12 677
Dépréciation du goodwill			–			50 000
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			523			(2 800)
Impôt sur les ajustements ci-dessus			2 577			(2 650)
Bénéfice net ajusté			44 494			40 659
(Perte nette) bénéfice net de base par action			0,50			(0,16)
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			(0,08)			0,55
Bénéfice net ajusté de base par action			0,42			0,39

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2023

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par actions)	TRIMESTRES ¹⁾				
	Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023				
	2023				Total
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	
Marge brute	41 192	41 685	41 658	41 191	165 726
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(999)	(6 773)	(3 425)	802	(10 395)
Marge brute ajustée	40 193	34 912	38 233	41 993	155 331
					-
Résultat des activités d'exploitation	22 815	24 008	21 856	26 284	94 963
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(999)	(6 773)	(3 425)	802	(10 395)
Dépréciation du goodwill	-	-	-	-	-
Résultat ajusté des activités d'exploitation	21 816	17 235	18 431	27 086	84 568
					-
Résultat des activités d'exploitation	22 815	24 008	21 856	26 284	94 963
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 753	6 515	6 589	6 429	26 286
Dépréciation du goodwill	-	-	-	-	-
BAlIA	29 568	30 523	28 445	32 713	121 249
					-
BAlIA	29 568	30 523	28 445	32 713	121 249
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(999)	(6 773)	(3 425)	802	(10 395)
BAlIA ajusté	28 569	23 750	25 020	33 515	110 854
					-
(Perte nette) bénéfice net	11 876	14 177	11 062	14 674	51 789
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(999)	(6 773)	(3 425)	802	(10 395)
Dépréciation du goodwill	-	-	-	-	-
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ²⁾	201	(203)	479	46	523
Impôt sur les ajustements ci-dessus	205	1 548	999	(175)	2 577
Bénéfice net ajusté	11 283	8 749	9 115	15 347	44 494

1) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par actions)	TRIMESTRES ¹⁾				
	Pour l'exercice clos le 1 ^{er} octobre 2022				
	2022				
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Total
Marge brute	28 472	24 948	33 899	43 486	130 805
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	10 669	7 706	1 988	(7 686)	12 677
Marge brute ajustée	39 141	32 654	35 887	35 800	143 482
Résultat des activités d'exploitation	(38 345)	8 822	15 499	27 337	13 313
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	10 669	7 706	1 988	(7 686)	12 677
Dépréciation du goodwill	50 000	–	–	–	50 000
Résultat ajusté des activités d'exploitation	22 324	16 528	17 487	19 651	75 990
Résultat des activités d'exploitation	(38 345)	8 822	15 499	27 337	13 313
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 628	6 580	6 530	6 410	26 148
Dépréciation du goodwill	50 000	–	–	–	50 000
BAlIA	18 283	15 402	22 029	33 747	89 461
BAlIA	18 283	15 402	22 029	33 747	89 461
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	10 669	7 706	1 988	(7 686)	12 677
BAlIA ajusté	28 952	23 108	24 017	26 061	102 138
(Perte nette) bénéfice net	(45 502)	3 138	8 570	17 226	(16 568)
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	10 669	7 706	1 988	(7 686)	12 677
Dépréciation du goodwill	50 000	–	–	–	50 000
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ²⁾	(328)	(632)	(1 246)	(594)	(2 800)
Impôt sur les ajustements ci-dessus	(2 678)	(1 793)	(190)	2 011	(2 650)
Bénéfice net ajusté	12 161	8 419	9 122	10 957	40 659

1) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation de nos états financiers consolidés audités conformément aux IFRS exige que nous fassions des estimations et que nous posions des jugements qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que des produits et charges nets, de même que sur les informations connexes. Ces estimations comprennent l'évaluation du goodwill et des immobilisations incorporelles. Ces estimations et hypothèses se fondent sur les meilleures estimations de la direction ainsi que son jugement. La direction évalue ses estimations et hypothèses de façon continue à l'aide des antécédents historiques, de sa connaissance des aspects économiques et des caractéristiques du marché, ainsi que sur d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Nous procédons à l'ajustement de ces estimations et hypothèses lorsque les faits et circonstances l'exigent. Nos résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications visant les estimations et hypothèses sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont apportées. Se reporter à la note 2 d) afférente aux états financiers consolidés audités pour un complément d'information.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes et les normes et interprétations modifiées en cours d'examen sont les suivantes :

- Définition des estimations comptables (modifications de l'IAS 8)
- Initiative concernant les informations à fournir – Méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)
- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications de l'IAS 1)
- Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications de l'IAS 12)
- Obligation locative dans une cession-bail (modifications d'IFRS 16, Contrats de location)
- Accords de financement de fournisseurs (modifications de l'IAS 7 et de l'IFRS 7)

Nous n'avons pas l'intention d'adopter les modifications dans nos états financiers consolidés avant l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2023 et nous ne nous attendons pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur les états financiers consolidés.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par le président et chef de la direction (le « chef de la direction ») et la vice-présidente aux finances et chef de la direction financière (la « chef de la direction financière »), faisant état notamment de ce qui suit :

- leur responsabilité à l'égard de l'établissement et du maintien des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de RSI;
- la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI ») de sorte à obtenir l'assurance raisonnable :

- que l'information importante relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires et annuels sont établis;
- que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation.

Au 30 septembre 2023, la conception et l'efficacité des CPCI ont fait l'objet d'une évaluation, sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. D'après cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI étaient bien conçus et efficaces au 30 septembre 2023.

CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles internes à l'égard de l'information financière (les « CIIF ») pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS, au moyen du cadre établi dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre du COSO établi en 2013) publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission* (« COSO »). Au 30 septembre 2023, la conception et l'efficacité des CIIF de Rogers ont fait l'objet d'une évaluation, sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, ceux-ci ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société étaient efficaces au 30 septembre 2023.

En ce qui a trait à la conception et à l'évaluation de ces contrôles, il faut reconnaître que, compte tenu de leurs limites intrinsèques, tous les contrôles, peu importe l'efficacité de leur conception et de leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle souhaités seront atteints et ils pourraient ne pas prévenir ni détecter certaines anomalies. La projection des évaluations d'efficacité sur les périodes futures est assujettie au risque que les contrôles puissent devenir inadéquats en raison de changements de situation, ou que le degré de conformité aux méthodes ou aux procédures diminue. En outre, la direction est tenue de faire preuve de jugement lors de l'évaluation des contrôles et des procédures.

MODIFICATIONS DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice à l'étude, aucun changement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société, n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir eu, une incidence significative sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés

prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- la demande de sucre raffiné et de sirop d'érable;
- notre projet d'expansion récemment annoncé;
- les prix futurs du sucre brut;
- les pressions inflationnistes attendues sur les coûts;
- le prix du gaz naturel;
- les prévisions sur la production de betteraves;
- la croissance de l'industrie acéricole et de l'industrie du sucre raffiné;
- la situation à l'égard des contrats de travail et des négociations collectives, y compris l'incidence de l'arrêt de travail actuel à Vancouver;
- le niveau des dividendes futurs;
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins qu'elle n'y soit tenue en vertu de la loi.